

RAPPORT ANNUEL ANNUAL REPORT JAARVERSLAG

2025





www.asf.be

Justice for a **fairer world**



FR

Créée en 1992 à Bruxelles, Avocats Sans Frontières (ASF) est une ONG internationale spécialisée dans l'accès à la justice et la défense des droits humains. Notre mission principale est d'accompagner l'émancipation des citoyen.ne.s, et notamment ceux.elles en situation de vulnérabilité, dans la revendication et la réalisation de leurs droits.

De Kinshasa à Tunis, de Bangui à Kampala, nos équipes informent les populations sur leurs droits, renforcent la société civile et les avocat.e.s pour mieux accompagner les justiciables, et encouragent les réformes législatives pour un meilleur respect des droits humains.

EN

Established in Brussels in 1992, Avocats Sans Frontières (ASF) is an international NGO specialising in defending human rights and access to justice. Our principal mission is to assist people, particularly those in a vulnerable situation, to become emancipated by demanding and asserting their rights.

From Kinshasa to Tunis, from Bangui to Kampala, our teams inform people about their rights, help civil society and lawyers to provide them with better assistance, and promote legislative reforms designed to increase respect for human rights.

NL

Advocaten Zonder Grenzen (ASF), opgericht in 1992 te Brussel, is een internationale NGO die gespecialiseerd is in rechtstoegang en in de verdediging van de mensenrechten. Onze voornaamste missie is het ondersteunen van de emancipatie van burgers, en in het bijzonder van hen die in een kwetsbare situatie verkeren bij het opeisen en realiseren van hun rechten.

Van Kinshasa tot Tunis en van Bangui tot Kampala informeren onze teams mensen over hun rechten, versterken ze het maatschappelijk middenveld en de advocaten zodat zij burgers beter kunnen ondersteunen, en moedigen ze hervormingen van wetgeving aan voor een groter respect van de mensenrechten.

Table des matières

Table of contents

Inhoudsopgave



© ASF

Ce rapport est multilingue : la table des matières indique dans quelle(s) langue(s) chaque contribution est disponible.

This report is multilingual: the table of contents indicates which language(s) each contribution is available in.

Dit verslag is meertalig: de inhoudstafel geeft aan in welke taal (of talen) elke bijdrage beschikbaar is.

www.asf.be

05

Remerciements **FR**
Acknowledgements **EN**
Dankwoord **NL**

07

Mot de bienvenue **FR**
Word of welcome **EN**
Welkomstwoord **NL**

10

ASF en Afrique de l'Est /
ASF in East Africa /
ASF in Oost-Afrika **EN**

12

ASF dans la région Euro-Méditerranée /
ASF in the Euro-Mediterranean region /
ASF in de Euro-Mediterrane regio **FR**

15

ASF au Kenya / ASF in Kenya / ASF in Kenia **EN**

17

ASF au Maroc /
ASF in Morocco /
ASF in Marokko **FR**

21

ASF au Niger / ASF in Niger / ASF in Niger **FR**

23

ASF en Ouganda /
ASF in Uganda /
ASF in Oeganda **EN**

26

ASF en République centrafricaine /
ASF in the Central African Republic /
ASF in de Centraal Afrikaanse Republiek **FR**

30

ASF en République démocratique du Congo /
ASF in the Democratic Republic of Congo /
ASF in de Democratische Republiek Congo **FR**

35

ASF en Tanzanie /
ASF in Tanzania /
ASF in Tanzania **EN**

37

ASF en Tunisie /
ASF in Tunisia /
ASF in Tunesie **FR**

41

Rapport financier **FR**
Financial report **EN**
Financieel verslag **NL**

Remerciements

Acknowledgements

Dankwoord

FR

Merci à nos donateur.rice.s et sympathisant.e.s ;
À nos partenaires financier.ère.s et opérationnel.le.s ;
Aux membres de notre Assemblée générale, de notre
Conseil d'administration et de nos équipes.
Merci à toutes celles et tous ceux qui permettent à
ASF de promouvoir l'accès à la justice et un État de
droit fondé sur les droits humains.

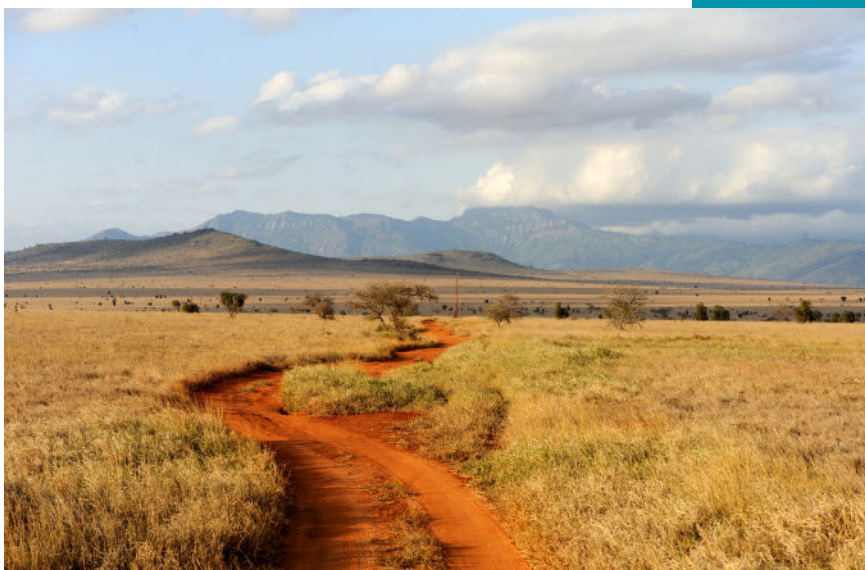
EN

We would like to thank our donors and supporters;
Our financial and operational partners;
The members of our General assembly, our Board of
directors, and our teams.
Thanks to everyone who enables ASF to promote
access to justice and the rule of law based on human
rights.

NL

Dank aan al onze donors en sympathisanten.
Aan onze financiële en operationele partners.
Aan de leden van onze Algemene vergadering,
van onze Raad van bestuur en van onze teams.
Dank aan allen die ASF in staat stellen de toegang
tot het gerecht en de rechtsstaat gebaseerd op de
mensenrechten, te bevorderen.

MERCI
À TOUTES
ET À TOUS !
THANK YOU!
AAN IEDEREEN
BEDANKT!



© Magnific



Bailleurs de fonds institutionnels

Institutional donors

Institutionele geldschieters

Etats et agences de coopération

- **Allemagne** : Ambassade d'Allemagne en République Démocratique du Congo – Duitse Ambassade in de Democratische Republiek Congo
- **Australie** : Ambassade d'Australie en Ouganda – Australische Ambassade in Oeganda
- **Belgique** : Coopération belge au développement – Belgische ontwikkelingssamenwerking
- **Etats-Unis** : United States Department of State - Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor
- **France** : Ambassade de France en République Centrafricaine – Franse Ambassade in de Centraal-Afrikaanse Republiek ; Expertise France
- **Pays-Bas** : Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas - Ministerie van Buitenlandse Zaken ; Ambassade des Pays-Bas en Ouganda – Nederlandse Ambassade in Oeganda ; Ambassade des Pays-Bas en République Démocratique du Congo - Nederlandse Ambassade in de Democratische Republiek Congo
- **Suisse** : Ambassade de Suisse en Tunisie – Zwitserse Ambassade in Tunesië

Union européenne / Europese Unie

Nations Unies

- Programme des Nations Unies pour le développement – Ontwikkelingsprogramma van de Verenigde Naties - Peace Building Fund Via PNUD
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) – Ontwikkelingsprogramma van de Verenigde Naties (UNDP)

Fondations & ONGI

- Open Society Foundation
- Minority Rights Group
- Louvain Coopération
- International Center for Non-profit Law (ICNL) – Internationaal Centrum voor Non-profit Recht (ICNL)

Barreaux belges

Belgian bar associations

Belgische balies

- Orde van Vlaamse Balies (OVb) / Ordre des Avocats des Barreaux Flamands
- Balie Antwerpen / Barreau d'Anvers
- Nederlandse Orde van Advocaten van de Balie van Brussel (NOAB) / Ordre néerlandophone des Avocats du Barreau de Bruxelles
- Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique/ Orde van de Franstalige en Duitstalige balies van België (AVOCATS.BE)
- Ordre francophone des avocats du Barreau de Bruxelles / Franstalige Orde van Advocaten bij de balie te Brussel
- Ordre des Avocats du Barreau de Liège-Huy/Orde van Advocaten van de Balie van Luik-Huy
- Ordre des avocats à la Cour de cassation/Orde van advocaten bij het Hof van Cassatie

Autres / Others / Andere

- Amicale des référendaires et des anciens référendaires de la Cour de justice et du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne

Partenaires en communication

Communication partners

Vaste partners in communicatie

- Jubel
- Truth Technologies

Chères et chers ami·es,

Avant toute chose, je vous remercie de prendre le temps de parcourir ce rapport. Il témoigne de l'engagement quotidien de dizaines de femmes et d'hommes qui, partout dans le monde, défendent les droits humains dans un contexte international qui, hélas, s'est encore détérioré cette année.

Votre regard et votre intérêt sont essentiels. Ils nous encouragent à poursuivre notre mission en faveur d'un État de droit fondé sur les droits humains, alors même que nous observons un affaiblissement pré-occupant de ses fondements et un démantèlement progressif des institutions chargées de le garantir.

Dans de nombreuses régions du monde, le principe même de solidarité internationale est remis en question. La coopération internationale est désormais de plus en plus guidée par des intérêts mutuels entre États, au détriment d'une vision fondée sur les droits et le bien commun. Le développement est envisagé avant tout sous l'angle économique, tandis que les principes d'inclusion, de justice sociale et de durabilité disparaissent progressivement du discours de nombreux bailleurs. Les budgets d'aide sont amputés de manière drastique.

Pourtant, l'Histoire nous enseigne que les sociétés disposent de formidables capacités de résistance. Des mouvements de contestation émergent à travers le monde, les jeunes générations refusent de se taire et revendiquent leurs droits, parfois au péril de leur liberté.

Dans ce contexte, Avocats Sans Frontières poursuit sa mission fondatrice : garantir l'accès à la justice lorsque les droits humains sont menacés. Au Kenya, au Maroc et en Tunisie, nous avons accompagné et représenté de nombreuses défenseuses et défenseurs des droits humains - avocat·e·s, membres de la société civile, étudiantes et étudiants. Nos équipes ont été présentes dès les premières heures de leur arrestation afin de faire entendre leurs voix et de défendre leurs droits.

En Afrique de l'Est, à l'approche des élections en Ouganda et en Tanzanie, de nombreuses organisations de la société civile avec lesquelles nous travaillons ont été suspendues ou soumises à de fortes restrictions. Notre statut d'organisation internationale nous a permis de documenter ces dérives et de rassembler les éléments de preuve nécessaires pour soutenir, le moment venu, les démarches de redevabilité.

Dans ces États où les contre-pouvoirs s'affaiblissent, les droits des populations ne sont plus suffisamment garantis par les autorités. En Afrique centrale, nos avocat·e·s ont accompagné des personnes victimes de détentions arbitraires, des survivantes et survivants de crimes internationaux, ainsi que des communautés affectées par la prédation des ressources naturelles.

Plus près de nous également, en Europe, nous contribuons à construire des alternatives pour l'avenir. En travaillant avec les jeunes des deux rives de la Méditerranée, nous favorisons le dialogue, la compréhension mutuelle et la mobilisation collective face à la montée des politiques racistes et discriminatoires.

Face aux reculs que nous observons, notre conviction demeure intacte : l'accès à la justice est un levier essentiel de transformation sociale et de protection des droits humains. C'est avec cette conviction que nous poursuivons notre action, aux côtés de celles et ceux qui refusent de renoncer à leurs droits et à leur dignité.

Bonne lecture,

Chantal van Cutsem
Directrice Générale

Françoise Lewalle
Co-présidente

Marco Schoups
Co-président

Dear friends,

First and foremost, thank you for taking the time to read through this report. It bears witness to the daily commitment of dozens of women and men who, all around the world, defend human rights within an international context that has, unfortunately, deteriorated even further this year.

Your attention and interest are essential. They encourage us to pursue our mission in support of a rule of law built on human rights, even as we observe a worrying weakening of its foundations and a progressive dismantling of the institutions responsible for guaranteeing it.

In many regions of the world, the very principle of international solidarity is being called into question. International cooperation is now increasingly driven by the mutual interests of States, to the detriment of a vision rooted in rights and the common good. Development is envisioned primarily through an economic lens, while the principles of inclusion, social justice, and sustainability are progressively disappearing from the discourse of many donors. Aid budgets are being drastically cut.

Yet, history teaches us that societies possess tremendous capacities for resistance. Protest movements are emerging across the globe, and younger generations refuse to be silenced, claiming their rights, sometimes at the peril of their own freedom.

In this context, Avocats Sans Frontières continues its founding mission: ensuring access to justice when human rights are threatened. In Kenya, Morocco, and Tunisia, we have supported and represented numerous human rights defenders - lawyers, members of civil society, and students. Our teams have been present from the very first hours of their arrests to ensure their voices are heard and their rights are defended.

In East Africa, as elections were being held in Uganda and Tanzania, many civil society organizations with which we work have been suspended or subjected to severe restrictions. Our status as an international organization has allowed us to document these abuses and gather the necessary evidence to support future accountability efforts when the time comes.

In these States where checks and balances are weakening, the rights of populations are no longer sufficiently guaranteed by the authorities. In Central Africa, our lawyers have supported victims of arbitrary detention, survivors of international crimes, as well as communities affected by the exploitation of natural resources.

Closer to home, in Europe, we are also helping to build alternatives for the future. By working with young people from both shores of the Mediterranean, we foster dialogue, mutual understanding, and collective mobilization against the rise of racist and discriminatory policies.

Despite the setbacks we are witnessing, our conviction remains unshaken: access to justice is an essential lever for social transformation and the protection of human rights. It is with this conviction that we pursue our work, alongside those who refuse to surrender their rights and their dignity.

Enjoy the reading,

Chantal van Cutsem
Executive Director

Françoise Lewalle
Co-president

Marco Schoups
Co-president

Beste vrienden,

Eerst en vooral hartelijk dank dat u de tijd neemt om dit rapport door te nemen. Het getuigt van de dagelijkse inzet van tientallen vrouwen en mannen die wereldwijd de mensenrechten verdedigen in een internationale context die er dit jaar helaas nog verder op achteruit is gegaan.

Uw belangstelling en betrokkenheid zijn van essentieel belang. Ze moedigen ons aan om onze missie voort te zetten ter ondersteuning van een rechtsstaat die stoelt op mensenrechten, net op een moment dat we een zorgwekkende verzwakking van de fundamentele ervan vaststellen en een progressieve ontmanteling van de instellingen die deze moeten garanderen.

In veel regio's in de wereld wordt het principe zelf van internationale solidariteit in vraag gesteld. Internationale samenwerking wordt vandaag de dag steeds vaker gedreven door de wederzijdse belangen van staten, ten koste van een visie die gebaseerd is op rechten en het algemeen belang. Ontwikkeling wordt voornamelijk door een economische bril bekeken, terwijl de principes van inclusie, sociale rechtvaardigheid en duurzaamheid gaandeweg verdwijnen uit het discours van veel donoren. De budgetten voor ontwikkelingshulp worden drastisch teruggeschoefd.

Toch leert de geschiedenis ons dat samenlevingen over een enorm weerstandsvermogen beschikken. Overal ter wereld ontstaan protestbewegingen en jongere generaties weigeren te zwijgen. Ze eisen hun rechten op, soms met gevaar voor hun eigen vrijheid.

In deze context zet Advocaten Zonder Grenzen haar basismissie voort: het garanderen van de toegang tot de rechter wanneer de mensenrechten worden bedreigd. In Kenia, Marokko en Tunesië hebben we tal van mensenrechtenverdedigers – advocaten, leden van het maatschappelijk middenveld en studenten – ondersteund en vertegenwoordigd. Onze teams waren vanaf de allereerste uren van hun arrestatie aanwezig om ervoor te zorgen dat hun stem werd gehoord en hun rechten werden verdedigd.

In Oost-Afrika werden in de aanloop naar de verkiezingen in Oeganda en Tanzania veel maatschappelijke organisaties waarmee we samenwerken geschorst of aan strenge beperkingen onderworpen. Onze status als internationale organisatie stelde ons in staat om deze miswassen te documenteren en het nodige bewijsmateriaal te verzamelen om, wanneer de tijd daar is, de stappen naar verantwoording te ondersteunen.

In deze staten, waar de tegenmachtes verzwakken, worden de rechten van de bevolking niet langer voldoende gegarandeerd door de autoriteiten. In Centraal-Afrika hebben onze advocaten slachtoffers van willekeurige detentie, overlevenden van internationale misdrijven en gemeenschappen die getroffen zijn door de plundering van natuurlijke rijkdommen bijgestaan.

Korter bij huis, in Europa, dragen we ook bij aan het bouwen van alternatieven voor de toekomst. Door samen te werken met jongeren van beide oevers van de Middellandse Zee stimuleren we de dialoog, het wederzijds begrip en de collectieve mobilisatie tegen de opkomst van een racistisch en discriminerend beleid.

Ondanks de achteruitgang die we vaststellen, blijft onze overtuiging intact: toegang tot de rechter is een essentiële hefboom voor sociale transformatie en de bescherming van mensenrechten. Het is met deze overtuiging dat wij onze acties voortzetten, aan de zijde van hen die weigeren hun rechten en waardigheid op te geven.

Veel leesplezier,

Chantal van Cutsem
Algemeen Directeur

Françoise Lewalle
Medevoorzitter

Marco Schoups
Medevoorzitter



ASF

in East Africa

From Mechanisms to Meaningful Remedy: Strengthening Grievance Systems in Business and Human Rights

Business and human rights refers to the responsibility of States and companies to ensure that economic activities do not harm people or communities, and that effective remedies are available when harm occurs. It is rooted in the understanding that development and investment can bring important benefits, but must be carried out in a way that respects human dignity, protects fundamental rights, and addresses the needs of those most affected by business activities. Under the UN Guiding Principles on Business and Human Rights, States have a duty to protect human rights, businesses have a responsibility to respect them, and affected people must have access to remedy.

Access to remedy for business-related human rights violations remains a critical pillar in achieving a fair balance between development aspirations and the protection of human rights for present and future generations. At its core, remedy is about restoring dignity, addressing harm where prevention efforts have failed, and reinforcing the possibility of sustainable and rights-respecting development.

Access to remedy for business-related human rights abuses is essential to ensuring that economic development respects the rights and dignity of affected communities. In Uganda and Tanzania, however, access to justice remains hindered by structural and procedural barriers, including lengthy judicial processes, limited legal awareness, weak enforcement mechanisms and unequal power dynamics between corporations and local communities.

These challenges have become increasingly visible in the context of large-scale development and extractive projects, including major agricultural investments and infrastructure initiatives such as the East African Crude Oil Pipeline (EACOP). While Grievance Redress Mechanisms (GRMs) are often promoted as tools to address harm and prevent conflict, many remain inaccessible, ineffective or poorly trusted by the communities they are intended to serve.

Through the programmes *Empowering Civil Society for Inclusive Development* and *Empowered Tanzanian Civil Society for Fostered Justice & Human Rights in Natural Resource Governance*, Avocats Sans Frontières (ASF) continued to support stronger and more rights-compatible remedy systems in both countries. ASF worked alongside civil society organisations, communities and justice actors to strengthen legal empowerment, improve access to legal aid and advocate for more accountable governance frameworks.

ASF's interventions focused particularly on helping affected communities navigate grievance mechanisms and claim their rights effectively. This work was complemented by advocacy efforts at both national and regional levels, including ASF's participation in the 4th African Business and Human Rights Forum held in Lusaka, Zambia, in October 2025.

Together with partners including the Global Compact Network Kenya (GCNK), the Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI) and the Danish Institute for Human Rights (DIHR), ASF facilitated discussions between businesses, public authorities and civil society representatives on how grievance mechanisms can better deliver effective remedies for affected populations.

The discussions highlighted a persistent gap between formal grievance policies and their practical implementation. While many companies have adopted grievance procedures, few mechanisms fully meet the effectiveness criteria established by the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights, including accessibility, transparency, predictability, equity and rights-compatibility.

Our recommendations:

- designing grievance mechanisms in collaboration with affected communities to ensure they are accessible, inclusive and context-sensitive;
- integrating grievance systems within national policy and administrative frameworks to strengthen oversight and accountability;
- and increasing technical support and peer learning opportunities for businesses and institutions seeking to implement rights-compatible grievance mechanisms.

Through this regional work, ASF continues to promote accountability and strengthen communities' ability to access effective remedies when their rights are affected by business activities.

Project

Empowering Civil Society and Enhancing Civic Space through Regional Networks

Partner:
Centre for Policy Analysis

Funding:
DGD

Duration:
36 months
(01/12/2023 to 30/11/2026)

Budget:
813.000 EUR



© Wikipedia

A satellite map of the Euro-Mediterranean region, showing Europe, North Africa, and the Middle East. Overlaid on the map are three teal-colored text boxes. The top box contains 'ASF' in white. The middle box contains 'dans la région' in white. The bottom box contains 'Euro-Méditerranée' in white. In the top right corner of the map, there is a small teal box with 'FR' in white. On the far right edge, there is a vertical credit line: '© Wikipedia'.

ASF

dans la région

Euro-Méditerranée

FR

© Wikipedia

Lutter contre les discriminations et le racisme structurel : Le projet TACKLE

L'année 2025 marque la deuxième année d'existence du projet Tackle, qui vise à promouvoir l'activisme des jeunes dans la lutte contre les discriminations et le racisme structurel dans la région Euro-Méditerranée. Par le biais de ses cliniques juridiques partenaires et de ses « points anti-discrimination », Tackle offre une assistance juridique à des personnes confrontées à des discriminations structurelles dans leur accès aux droits et aux services. Cette année, un nouveau point anti-discrimination a notamment été créé à Huelva, en Espagne, par l'APDHA, partenaire espagnol du projet. Au-delà des activités d'assistance juridique et de sensibilisation aux droits, le projet mène également des actions de plaidoyer et de mobilisation associative afin de promouvoir la convergence des luttes anti-racistes des deux côtés de la Méditerranée.

Co-construire un contre-récit et un plaidoyer anti-racistes

Cette année, les partenaires du projet Tackle ont poursuivi leur engagement dans plusieurs initiatives de plaidoyer anti-raciste. Ils ont notamment dénoncé le renouvellement du Mémoire d'Entente entre l'Italie et la Libye et les violations systématiques des droits humains qui en découlent, et se sont mobilisés contre la [proposition de Règlement « Retour »](#) émanant de la Commission européenne, qui vise à renforcer les dynamiques d'externalisation et de sécurisation des frontières de l'UE. À l'été 2025, le projet a également soutenu une campagne référendaire visant à assouplir les conditions d'accès à la citoyen-

neté italienne pour des milliers de jeunes né·e·s en Italie de parents étrangers. En octobre 2025, ASF a conduit une mission de plaidoyer en Italie afin de nouer le dialogue avec des décideur·euse·s, journalistes et organisations de la société civile autour des enjeux de droits humains en Tunisie, notamment pour présenter le [rapport « Accords migratoires Italie-Tunisie : coûts humains et dérives sécuritaires »](#). En novembre 2025, Tackle a par ailleurs apporté son soutien à un événement organisé en solidarité avec une activiste partenaire du projet (« advocate »), [victime de profilage racial à la frontière franco-allemande](#).

Amplifier les luttes portées par la société civile

À la suite du lancement, en avril 2025, d'un appel à projets destiné à soutenir des initiatives de lutte contre la discrimination raciale et le racisme structurel dans les sept pays d'intervention de Tackle, [17 projets ont été sélectionnés](#) : 15 en Europe (Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Espagne) et deux en Tunisie et au Maroc. Portés par 26 organisations, principalement dirigées par des jeunes et/ou des personnes racisées, les projets retenus présentent une forte dimension transnationale. Ils abordent des thématiques telles que les discriminations raciales, l'islamophobie, les inégalités postcoloniales, les discours de haine en ligne, ou encore le profilage racial. Plusieurs projets se concentrent également sur les questions migratoires et les discriminations intersectionnelles. Principalement destinés à un public jeune,

ces projets seront mis en œuvre entre 2026 et 2027, sur des périodes allant de 18 à 24 mois. Ils comprennent des activités variées : création ou renforcement de coalitions, campagnes de plaidoyer et de sensibilisation, initiatives éducatives ou artistiques, assistance juridique, recherche, ou encore renforcement des capacités organisationnelles.

Renforcer les liens entre le Nord et le Sud de la Méditerranée

L'adoption du nouveau Pacte européen sur l'asile et la migration ainsi que l'ensemble des réformes politiques qui l'accompagnent (telles que la proposition de Règlement « Retour », ou la liste européenne des pays tiers dits « sûrs », sur laquelle figure notamment la Tunisie) auront des conséquences durables sur les droits fondamentaux des personnes en mouvement dans les années à venir. Dans ce contexte, ASF a lancé en septembre 2025 un projet de recherche-action en partenariat avec les cliniques juridiques de Sciences Po Paris et de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (FSJPST). Ce projet vise à analyser les contradictions entre le cadre européen de la non-discrimination et les politiques migratoires européennes, notamment dans le contexte de la coopération entre l'UE, ses États membres et la Tunisie. À l'issue d'échanges avec des membres de la société civile tunisienne et européenne, les étudiant·e·s impliqué·e·s dans le projet ont rédigé un [rapport de recherche](#) et un [policy brief](#). Ces travaux ont por-

té en particulier sur les effets discriminatoires de la surveillance numérique aux frontières et ont mis en lumière les violations des droits des personnes migrantes commises au nom des politiques sécuritaires d'externalisation. Les résultats et recommandations issus de ces travaux ont ensuite été présentés lors d'événements publics organisés à Bruxelles, Paris et Rabat, à destination de décideur·euse·s politiques, d'étudiant·e·s et d'organisations de la société civile.

Perspectives pour 2026

Marquant la moitié du cycle de vie du projet, l'année 2026 sera une étape décisive pour Tackle. De la France à la Tunisie, en passant par la Belgique, l'Espagne, le Maroc, ou encore les Pays-Bas et l'Italie, une attention particulière sera accordée au lancement et à la mise en œuvre des 17 projets menés par les 26 organisations lauréates de l'appel à projets. L'objectif sera notamment de favoriser des synergies entre les nouveaux et anciens partenaires du projet à travers l'organisation d'initiatives conjointes. Par ailleurs, la phase 2026/2027 du projet clinique mené en collaboration avec Sciences Po permettra d'intégrer une dimension de contentieux stratégique au sein de Tackle. Il s'agira notamment d'identifier des affaires de violations des droits ainsi que des voies de recours juridiques liées à l'entrée en vigueur du pacte européen sur l'asile et la migration en juin 2026 et à sa mise en œuvre par les États membres de l'UE.

Échange étudiant et mission de recherche dans le cadre de la collaboration entre ASF, Sciences Po et la FSJPST (janvier 2026, Tunis)



Liste des projets

TACKLE:

Promoting the emergence of young activism against discrimination and structural racism in Europe



© European Alternatives - TACKLE

Partenaires :

- European Alternatives
- ENCLE - European Network for Clinical Legal Education
- CLEDU - Legal Clinic for Human Rights of the University of Palermo
- Associazione IUC - International University College of Turin
- Associazione DiFro (Diritti di Frontiera APS)
- University of Roma Tre
- ADPHA - Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía
- UAF - Action de l'Union Féministe de Tanger
- FTDES - Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux
- Sciences Po - École de Droit
- Université Libre de Bruxelles - Equality Law Clinic
- University of Amsterdam

Financement :

European Union DEAR Programme

Durée :

4 ans (de décembre 2023 à décembre 2027)

Budget :

3.333.334 EUR

Promote open societies in the Middle East and North Africa - Civil Society Advocacy on EU-Tunisia Relations Amid Escalating Repression

Financement :

Open Society Foundation

Durée :

1 an
(de octobre 2025
à septembre 2026)

Budget :

60.000 USD



© Canva

ASF

in Kenya

Supporting Communities' Access to Remedy in Isiolo County

What are community conservancies?

Community conservancies are areas of land collectively managed by local communities for wildlife conservation, natural resource management and economic development. In Kenya, many conservancies operate in partnership with the Northern Rangelands Trust (NRT), which provides technical, financial and security support to community conservancies across northern and coastal regions of the country.

Conservancies are often presented as a model that combines environmental protection with livelihood opportunities through tourism, conservation funding and natural resource management. However, in pastoralist regions such as Isiolo County, concerns have emerged over restrictions on access to grazing land, unequal benefit-sharing and the impact of security operations linked to conservancy management.

In Kenya's Isiolo County, pastoralist communities have increasingly voiced concerns about the impact of community conservancies on their land rights, livelihoods and security. Reports of restricted access to grazing land, intimidation, violence and the harassment of human rights defenders have highlighted the urgent need for credible and effective access to remedy mechanisms.

In 2025, Avocats Sans Frontières (ASF) published a study examining whether communities affected by the operations of conservancies linked to the Northern Rangelands Trust (NRT) are able to access justice and effective remedies for alleged human rights abuses. The research combined desk review and extensive fieldwork with local communities, community leaders, public authorities and conservancy representatives.

The study revealed that many affected community members face significant procedural, financial and practical barriers when seeking justice through judicial and non-judicial mechanisms. Communities reported difficulties in accessing complaint mechanisms, a lack of information about available remedies, and fear of reprisals when raising concerns. Human rights defenders supporting affected communities also described harassment, intimidation and Strategic Lawsuits Against Public Participation (SLAPPs) aimed at silencing their advocacy.

At the heart of the tensions lies a broader issue of land governance. Many communities in Isiolo County have not yet secured formal registration of their community lands under Kenya's Community Land Act. Without legal recognition and effective participation in decision-making processes, communities remain vulnerable to exclusion from land they have traditionally relied upon for pastoralism and survival. ASF's work focused on documenting these barriers and analysing them against Kenyan constitutional guarantees and international human rights standards, including the United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights. The findings underline the responsibility of both state and non-state actors to ensure that victims of human rights abuses can access effective, safe and credible remedies.

The report also formulates practical recommendations to strengthen accountability and community protection. These include supporting the registration of community land, increasing awareness of available grievance and judicial mechanisms, and encouraging conservancies to carry out meaningful human rights due diligence. ASF further calls for the establishment of accessible operational-level grievance mechanisms and for an end to threats and intimidation targeting local human rights defenders.

Through this work, ASF continues to support communities in defending their rights and advocating for justice, while promoting governance models that place human dignity, participation and accountability at their centre.

Project

Unlocking Civil Society voices for sustainable development

Partner:
Legal Resources Foundation Trust
(LRF)

Funding:
Directorate-General for
Development Cooperation and
Humanitarian Aid
(DGD)

Duration:
5 years
(January 2022 to
December 2026)

Budget:
701.037 EUR



© Unsplash

ASF

au Maroc

De la défense des jeunes mobilisé·e·s à la mise en lumière des femmes défenseures des droits humains

En 2025, les mobilisations portées par la **Génération Z** ont marqué plusieurs villes du Maroc. Portées par des revendications liées aux conditions socio-économiques, à l'accès aux services publics et à une participation citoyenne plus effective, ces mobilisations ont donné lieu à des interpellations et à l'ouverture de procédures judiciaires visant de jeunes manifestant·e·s.

Dans ce contexte, ASF a mobilisé son **pool d'avocat·e·s** dans le cadre de ses dispositifs d'aide légale afin d'assurer l'accompagnement juridique des jeunes arrêté·e·s. Cette intervention a permis de garantir leur accès à la défense, de suivre les procédures engagées et de documenter les conditions dans lesquelles ces poursuites ont été conduites.

Lire les trajectoires au prisme du genre

L'analyse des dossiers traités dans le cadre de cette assistance a rapidement mis en évidence des dynamiques dépassant le seul cadre des mobilisations.

En adoptant une **approche intersectionnelle**, ASF a constaté que les jeunes femmes engagées dans ces mobilisations étaient exposées à des formes spécifiques de pression. Au-delà des poursuites judiciaires, leurs trajectoires révèlent des mécanismes de ciblage liés à la fois à leur engagement et à leur identité de genre.

Certaines ont été interpellées en amont des rassemblements, sur la base de leur participation supposée. D'autres ont été poursuivies sur le fondement de qualifications pénales larges, appliquées à des formes de mobilisation pacifiques.

Ces situations traduisent une réalité plus large : l'engagement des jeunes femmes dans l'espace public reste encadré par des logiques qui combinent contraintes juridiques, pressions sociales et délégitimation symbolique.

Un partenariat structurant avec le Groupe des jeunes femmes pour la démocratie

Pour approfondir cette analyse, ASF a renforcé son travail de documentation en partenariat avec le **Groupe des jeunes femmes pour la démocratie (JFD)**.

Engagé dans la promotion de la participation des jeunes femmes à la vie publique, le Groupe JFD agit concrètement pour lever les obstacles qui entravent leur engagement. Son action vise à accroître la visibilité des discriminations auxquelles elles sont confrontées, à renforcer leurs capacités d'action, à sensibiliser sur leur situation et à porter un plaidoyer en faveur de conditions leur permettant de s'engager pleinement dans la vie publique.

Le partenariat avec le Groupe JFD a permis d'ancrer l'analyse dans les réalités vécues, de consolider la documentation des violations et de rendre visibles des trajectoires militantes souvent marginalisées ou invisibilisées.

Les cas documentés montrent que les pressions exercées ne se limitent pas au champ judiciaire. Elles s'inscrivent dans un ensemble plus large de mécanismes incluant campagnes de diffamation, stigmatisation sociale et attaques visant la réputation ou la vie privée des militantes.

Des restrictions révélatrices de l'état de l'espace civique

Les données issues de l'assistance juridique et du travail de documentation mettent en évidence des dynamiques qui dépassent les situations individuelles et interrogent directement les conditions d'exercice de l'espace civique au Maroc.

Lorsque des formes de participation citoyenne (mobilisation, expression en ligne ou engagement collectif) sont appréhendées à travers le prisme pénal, la frontière entre expression légitime et infraction tend à se brouiller. Le droit pénal cesse alors d'être uniquement un instrument de régulation des comportements pour devenir, de facto, un outil de régulation de la parole publique.

Cette évolution installe une incertitude juridique durable, qui ne produit pas seulement des sanctions individuelles mais participe à un effet plus diffus de dissuasion. Elle contribue à redéfinir les limites du dicible et du contestable, en particulier pour les acteurs et actrices les plus exposé.e.s.

Pour les femmes défenseuses des droits humains, ces restrictions prennent une dimension spécifique. Les mécanismes observés ne se limitent pas à des poursuites judiciaires. Ils s'accompagnent de stratégies de délégitimation qui ciblent leur identité, leur moralité ou leur comportement, déplaçant le débat du terrain politique vers le registre social.

Ce déplacement n'est pas anodin. Il permet de disqualifier l'engagement en le présentant comme une transgression des normes sociales plutôt que comme une contribution légitime au débat démocratique. Il constitue ainsi une forme de régulation informelle mais particulièrement efficace de la participation des femmes à l'espace public.

Ces dynamiques produisent des effets qui dépassent largement les trajectoires individuelles. Elles influencent les conditions dans lesquelles les femmes peuvent, ou non, s'engager, s'exprimer et porter des revendications collectives.

En ce sens, la situation des femmes défenseuses des droits humains ne constitue pas un enjeu sectoriel. Elle agit comme un révélateur structurel de l'état de l'espace civique : lorsque certaines voix sont dissuadées, délégitimées ou exposées à des formes de pression différenciées, c'est la capacité même du débat démocratique à intégrer la pluralité des expériences sociales qui se trouve fragilisée.

Agir pour protéger et visibiliser

L'expérience des mobilisations de 2025 a confirmé la nécessité d'articuler **assistance juridique, documentation et plaidoyer**.

À travers ses dispositifs d'aide légale, ASF agit pour garantir l'accès à la justice des personnes poursuivies en lien avec leur engagement. À travers ses partenariats, notamment avec le Groupe JFD, l'organisation contribue à rendre visibles des réalités souvent invisibilisées et à structurer une lecture des dynamiques qui affectent l'espace civique.

En accordant une attention particulière aux trajectoires des femmes engagées, ASF réaffirme son engagement en faveur de la promotion des droits humains et de la protection d'un espace civique ouvert, dans lequel les voix les plus exposées peuvent continuer à s'exprimer.

Liste des projets

Renforcer l'Etat de droit et le respect des droits humains au Maroc, en garantissant l'accès à la justice et aux droits économiques et sociaux pour toutes et tous ainsi que la protection de l'espace civique



Partenaires :

- Action de l'Union Féministe (Rabat et Tanger)
- Observatoire Marocain des Prisons
- Rabat Institute for Social Studies

Financement :

Coopération Belge au Développement (DGD)

Durée :

5 ans
(2022-2026)

Budget :

1.172.624,74 EUR

© ASF

Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc

Partenaire :
Observatoire Marocain des Prisons (OMP)

Financement :
Union Européenne

Durée :
2,5 ans
(2023-2025)

Budget :
337.044 EUR



© ASF

Promouvoir l'accès à la justice pour les personnes et les groupes vulnérables au Maroc



© ASF

Partenaires :

- Association de Lutte contre le Sida
- Forum Marocain des Jeunes Journalistes

Financement :

Bureau of Democracy, Human Rights and Labor (DRL)

Durée :

3 ans
(2023-2026)

Budget :

1.750.000 USD

Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la justice et la protection des droits des personnes privées de liberté au Maroc

Partenaire :

Relais Prison Société (RPS)

Financement :

Union Européenne

Durée :

3 ans
(2025-2027)

Budget :

947.369,20 EUR



© ASF

Programme DIALOGUE : Appui stratégique à la société civile



© ASF

Partenaires :

- Handicap International
- Association Meilleur Avenir pour Nos Enfants (AMANE)

Financement :

Union Européenne

Durée :

4 ans
(2023-2027)

Budget :

1.549.362 EUR

ASF

au Niger



© Unsplash

Promouvoir un engagement durable pour les droits humains et l'accès à la justice

Après l'obtention de son autorisation d'exercice en juin 2024, ASF a pu déployer ses premières actions structurantes et constituer des partenariats stratégiques et programmatiques avec des acteur·rice·s nationaux·les engagé·e·s pour la justice et les droits humains.

Dans un contexte institutionnel fragilisé, ASF a concentré ses efforts sur le renforcement des capacités, le plaidoyer et la création de dynamiques multi-acteur·rice·s en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les personnes détenues.

Soutenues par un financement quinquennal de la coopération belge au développement, les interventions ont combiné deux approches complémentaires : un travail de monitoring des violations des droits humains porté par l'organisation partenaire Alternative Espaces Citoyens (AEC), et des actions directement mises en œuvre par ASF à travers son bureau national.

Dans plusieurs régions du pays, notamment les provinces de Tillabéry où les violences armées sont en augmentation depuis 2022 et dans la province d'Agadez où le sort des migrants demeure extrêmement préoccupant, AEC a consolidé un dispositif d'observation des violations des droits humains, notamment grâce à la formation de ses observateur·rice·s et à la mise en place d'outils numériques de collecte de données. Ces informations ont alimenté des espaces de dialogue régionaux réunissant autorités,

société civile et autres parties prenantes. Ces cadres d'échange ont permis de sensibiliser des acteur·rice·s public·que·s sur leurs responsabilités et de promouvoir une approche basée sur les droits humains, y compris dans des zones marquées par l'insécurité. Une attention particulière a également été portée à la situation des personnes migrantes expulsées d'Algérie, avec des actions de monitoring, de dialogue et de plaidoyer en faveur du respect de leur dignité.

Pourtant, le travail de cette organisation de la société civile est fragilisé depuis le 3 décembre 2024 avec l'arrestation de son Secrétaire Général, Moussa Tchangari, détenu en violation de ses droits et pour lequel ASF, aux côtés d'autres ONG engagées pour les droits humains, a demandé plusieurs fois sa libération.

En parallèle, ASF a mené plusieurs initiatives visant à renforcer les institutions judiciaires et pénitentiaires. En collaboration avec le ministère de la Justice, une quarantaine de greffier·ère·s issu·e·s de différentes régions ont bénéficié de formations portant sur la gestion des établissements pénitentiaires et le respect des droits des personnes détenues. Ces sessions ont également réuni des acteur·rice·s de la société civile, favorisant des échanges inédits entre administration pénitentiaire et organisations citoyennes. Cette approche inclusive contribue à renforcer la compréhension mutuelle et à encourager des pratiques plus respectueuses des normes nationales et internationales.

ASF a également innové en organisant une formation pilote à destination des défenseur·e·s commis·es d'office (DCO) dans la région de Dosso, avec un focus sur la défense des mineur·e·s en conflit avec la loi. Ce programme répond à un enjeu crucial : garantir une assistance juridique de qualité à des publics vulnérables, alors même que ces défenseur·e·s ne disposent pas toujours d'une formation juridique approfondie. Le renforcement de leurs compétences constitue un levier essentiel pour améliorer l'effectivité du droit à un procès équitable.

L'année s'est conclue par une table ronde nationale consacrée aux impacts socio-économiques de la détention. Cet événement a réuni une diversité d'acteur·rice·s – magistrat·e·s, responsables pénitentiaires, société civile, universitaires et autorités publiques – autour d'un diagnostic partagé et de recommandations concrètes. Parmi celles-ci figurent la nécessité de rouvrir l'accès des ONG aux établissements pénitentiaires, de renforcer les cadres de concertation existants et de promouvoir des mesures favorisant la réinsertion des personnes détenues.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte particulièrement contraint. Depuis les événements politiques de juillet 2023, plusieurs institutions clés de protection des droits humains ne sont plus pleinement opérationnelles. Par ailleurs, des restrictions administratives limitent l'accès des organisations de la société civile aux lieux de détention, réduisant ainsi les possibilités d'accompagnement direct des détenus.

Dans ce contexte, l'action d'ASF vise à maintenir des espaces de dialogue, à soutenir les acteurs locaux et à rappeler les engagements nationaux et internationaux du Niger en matière de droits humains. En posant les bases de partenariats solides et en renforçant les capacités des acteur·rice·s clé·e·s, ASF contribue à construire les conditions d'une justice plus accessible, plus équitable et plus respectueuse de la dignité humaine.

Projet

Promouvoir et protéger les droits et libertés collectifs et individuels par le renforcement de la société civile et la participation citoyenne au Niger

Partenaire :

Alternative Espace citoyen
(AEC)

Durée :

32 mois
(avril 2023 à
décembre 2026)

Budget :

706.918 EUR
(nouveau budget avenant 2025)



© Unsplash

ASF

in Uganda

Protecting Civic Space and Human Rights Defenders in Uganda

Uganda's 2026 general elections took place in an increasingly restrictive civic environment marked by growing pressure on civil society organisations, journalists, opposition actors, and Human Rights Defenders (HRDs).

This was reflected in a pattern of arbitrary arrests and detention of opposition political aspirants, intimidation through the heavy deployment of military personnel and equipment, intimidation on online and digital platforms, and the arbitrary suspension of several civil society organisations whose mandate was to monitor elections and support Human Rights Defenders. On election day and for several days thereafter, a total internet shutdown was implemented, further restricting these rights.

This heightened suppression of civic rights occurred against a backdrop of increased control over civil society organisations, including proposals to regulate foreign funding by capping it at a specific annual amount and requiring prior government approval of planned interventions and potential funders, whether individuals or entities. Additionally, the Uganda Peoples' Defence Forces Amendment Act reintroduced the trial of civilians by military courts, a practice that had been recognised as unconstitutional by the Supreme Court of Uganda early 2025.

These and other incidents not only undermined the legitimacy of the electoral process and its eventual outcome but also highlighted broader challenges affecting democratic participation and civic engagement in Uganda, including the ability of citizens to participate freely and meaningfully in public affairs.

It is in this context that ASF continued to support efforts to strengthen civic space and access to justice through the project "Empowering Civil Society and Enhancing Civic Space through Regional Networks", funded by the Belgian Development Cooperation. Working alongside national partners, ASF contributed to the monitoring and documentation of the prevailing civic space context, including laws and policies affecting civic space, as well as incidents of civic space violations. In this role, ASF helped strengthen the agency and capacity of key actors through trainings for journalists, civil society organisations, and human rights monitors on human rights violations documentation, election monitoring, digital security, and risk mitigation. These efforts aimed to improve the quality of monitoring and reporting, while enhancing the safety and resilience of frontline civic actors operating in sensitive environments.

A key focus of ASF's work involved providing legal support to Human Rights Defenders facing arrest, detention, harassment, or judicial proceedings, including SLAPP suits. The project offered legal representation before courts and at police stations, including in bail and bond proceedings, as well as legal counselling.

In addition, ASF facilitated dialogue spaces bringing together civil society actors, legal professionals, development partners, and state institutions to encourage constructive discussions on the importance of protecting civic freedoms, democratic participation, and the rule of law. ASF also engaged in advocacy with relevant authorities to promote due process and help ensure that defenders could continue their work safely.

The 2026 elections demonstrated the essential role of independent civil society actors in promoting accountability and democratic governance. ASF remains committed to supporting Human Rights Defenders and civil society organisations through legal aid, advocacy, and dialogue initiatives aimed at strengthening civic space and access to justice in Uganda.

List of projects

From Access to Equality (FATE); Empowering Women to Access Justice in Uganda



Partners:

- BarefootLaw (BFL),
 - Penal Reform International (PRI)
- the Uganda Women Network (UWONET)

Funding:

Netherlands embassy in Uganda

Duration:

48 months
(April 2021 to March 2025)

Budget:

4.895.500 EUR

Empowering Civil Society for Inclusive Development



Partners:

- Civic Response on Environment and Development (CRED)
- The Africa Centre for Energy and Mineral Policy (ACEMP)

Funding:

Belgium Development Cooperation (DGD)

Duration:

5 years
(January 2022 to December 2026)

Budget:

1.607.474,54 EUR

© ASF

Rights Behind Bars: Protecting Legal Safeguards for Pre-trial Detainees in Uganda

Partner:
LASPNET

Funding:
Austrian Development Cooperation

Duration:
36 months
(September 2025 to August 2028)

Budget:
1.400.000 EUR



ASF

en République centrafricaine

Renforcer l'accès à la justice face aux accusations de pratiques de charlatanisme et de sorcellerie

En République centrafricaine (RCA), les pratiques de charlatanisme et de sorcellerie (PCS) sont considérées comme une infraction par le Code pénal. Les poursuites qui sont engagées à l'encontre des personnes suspectées de PCS conduisent fréquemment à des violations graves des droits humains et impactent, de façon systématique et disproportionnée, des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes âgées, les enfants et les orphelin·es. Ceux·celles-ci se retrouvent alors exposé·e·s à des actes de stigmatisation, d'exclusion sociale, voire de violences extrêmes telles que des lynchages ou des exécutions sommaires.

Ces violences s'inscrivent dans des inégalités structurelles et des rapports de domination, notamment patriarcaux. Elles traduisent la persistance de normes sociales et culturelles qui entravent l'effectivité des droits des femmes et des enfants.

Les accusations de PCS constituent ainsi un enjeu majeur en RCA, alimentant les tensions communautaires et contribuant à la persistance de violences et de violations des droits fondamentaux.

Une situation particulièrement préoccupante dans la Lobaye

Dans la préfecture de la Lobaye, notamment autour de Mbaïki, la situation est alarmante. Les accusations y sont particulièrement fréquentes et visent majoritairement les femmes et les enfants. Selon le monitoring réalisé par ASF et ses partenaires, plus de 50 % des personnes détenues à la maison d'arrêt de Mbaïki sont poursuivies pour PCS. Sur les 33 cas documentés, 25 concernent des femmes, confirmant une tendance nationale où ces dernières sont les principales cibles, souvent en raison de stéréotypes sociaux et de vulnérabilités économiques ou familiales.

Face à cette situation, Avocats Sans Frontières, avec le soutien de l'Ambassade de France en RCA, met en œuvre des actions combinant monitoring, assistance judiciaire, sensibilisation et plaidoyer, en partenariat avec l'organisation locale La Maison de l'enfant et de la femme pygmées (MEFP).

Le déploiement d'avocat·e·s centrafricain·e·s membres du pool d'ASF a permis d'accompagner des personnes accusées de PCS lors d'audiences foraines organisées dans la Lobaye. Ces audiences visent à rapprocher la justice des populations, à prévenir la vindicte populaire et à promouvoir le respect des droits humains et des garanties procédurales. À ce jour, 61 situations ont été monitorées par la MEFP, 27 dossiers ont bénéficié d'une assistance judiciaire et 11 ont été jugés.

Des dynamiques socioculturelles persistantes

Malgré les efforts de sensibilisation, la situation demeure tendue. En Centrafrique, la sorcellerie est une réalité, c'est une croyance ancrée au niveau communautaire et il demeure difficile de discuter de ses effets et de ses conséquences¹. Les résultats de la recherche-action menée par ASF montrent que la majorité des membres des communautés considèrent les accusations comme fondées, même si des cas de fausses accusations existent.

Cette perception contribue à légitimer les violences à l'encontre des personnes accusées de PCS, y compris le recours à la justice populaire, encore toléré, voire accepté, dans certaines localités.

Par ailleurs, les mécanismes communautaires de gestion des accusations privilégient souvent des approches extrajudiciaires, telles que des rituels ou pratiques traditionnelles, ce qui complique l'application des normes juridiques et le respect des garanties procédurales.

Apports et limites des sensibilisations

La mise en place de fora communautaires constitue une innovation importante. Ces espaces de dialogue participatif permettent d'aborder la question des PCS sans tabou et de favoriser l'expression des perceptions et des expériences. Ils contribuent à apaiser certaines tensions, à améliorer la compréhension des procédures judiciaires et à encourager des évolutions progressives des comportements.

Toutefois, leur impact reste limité dans le temps et nécessite d'être inscrit dans la durée pour produire des changements durables. Les résistances socioculturelles, notamment en matière de réintégration des personnes accusées, demeurent fortes.

Contraintes juridiques et institutionnelles

Sur le plan judiciaire, la prise en charge des cas de PCS se heurte à plusieurs défis structurels. Les dispositions du Code pénal sont souvent jugées floues et difficiles à appliquer, notamment en raison de l'absence de définition précise de l'infraction et des difficultés liées à l'administration de la preuve. En pratique, les condamnations reposent fréquemment sur des aveux, parfois obtenus sous contrainte.

En définitive, la problématique des accusations de sorcellerie en RCA, et particulièrement dans la Lobaye, illustre l'interaction complexe entre normes sociales, croyances culturelles et système judiciaire. Y répondre efficacement suppose une approche intégrée et de long terme, combinant actions communautaires, renforcement institutionnel, protection des personnes à risque et plaidoyer en faveur des droits humains.



Session d'information à Mbaiki

1. <https://asf.be/representations-sorcellaires-et-traitement-judiciaire-de-linfraction-des-pratiques-de-charlatanisme-et-de-sorcellerie-en-republique-centrafricaine/?lang=fr>

Liste des projets

Respecter les garanties procédurales et les droits fondamentaux des femmes et personnes en situation de vulnérabilité, privées de libertés en République centrafricaine

Partenaire :

Centre pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Enfant (CPDE)

Financement :

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères - France

Durée :

1 an
(du 01 juillet 2023
au 30 juin 2024)

Budget :

249.371 EUR



© ASF

Soutien et renforcement des réseaux des défenseuses des droits humains pour une contribution durable à la consolidation de la paix en RCA



© Wikipedia

Partenaires :

- Organisation des Jeunes Leaders pour le Développement (OJLD)
- Centre pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Enfant (CPDE)
- Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée (MEFP)
- Les avocats du Barreau de Centrafrique
- Le Ministère de la Justice, notamment le Groupe Thématique 3 de la cellule de mise en œuvre de la politique sectorielle Justice
- Le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la protection de l'Enfant

Financement :

Peace Building Fund (PBF) Via le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Durée :

2 ans (du 06/02/23 au 15/02/25)

Budget :

560.747 USD

Projet Gbou Kôkô : Promouvoir et protéger les droits et libertés collectifs et individuels par le renforcement des défenseurs des droits humains et la participation citoyenne

Partenaire / codemandeur :
URU et Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (IFJD)

Durée :
21 mois

Budget :
1.210.000 EUR



© ASF

Donner de l'effectivité à l'accès aux droits et à la justice en RCA



©ASF

Financement :

Ambassade de France en Centrafrique (FEF)

Phase 1

Partenaire :

Centre pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Enfant (CPDE)

Durée :

1 an
(du 06/06/2024
au 30/04/2025)

Budget :

103.305 EUR

Phase 2

Partenaires :

Action des Universitaires pour les Droits de l'Homme (AUDH) et Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées (MEFP)

Durée :

1 an
(du 09/2025 au 07/2026)

Budget :

180.285 EUR

Nzoni Ngbanga na beafrica : la justice équitable en Centrafrique



Partenaires :

- Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC)
- Association Planète des Jeunes Conscients (APJC)
- Coopération d'Appui Technique au Développement Communautaire (CATDEC)

Financement :

Union européenne

Durée :

4 ans
(du 06/2025 au 06/2029)

Budget :

4.000.000 EUR



FR

ASF

en République démocratique du Congo

La justice transitionnelle : horizon face aux défis des conflits persistants en RDC

La RDC est en proie, depuis des décennies, à des cycles de violence qui ont causé d'immenses dommages humains, matériels et socioéconomiques. L'avancée fulgurante du groupe rebelle M23, en janvier et février 2025, s'est traduite par la prise de contrôle de larges zones dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que des capitales provinciales Goma et Bukavu. Cette prise de contrôle s'est accompagnée de nombreuses violations des droits humains et de violents combats entre l'armée nationale, le M23 et les Wazalendo. Elle a également ravivé la perspective d'une régionalisation du conflit, en raison de l'implication directe du Rwanda aux côtés du M23, du Burundi aux côtés du gouvernement congolais, ainsi que de l'Ouganda, qui a déployé des troupes en Ituri afin de sécuriser cette zone, qu'il considère comme relevant de sa sphère d'influence.

Malgré l'accord conclu en juin 2025 entre la RDC et le Rwanda, sous médiation américaine dans le cadre du Processus de Washington, ainsi que le processus parallèle de négociation de paix en cours entre le gouvernement congolais et le M23 dans le cadre du Processus de Doha, les combats et les violations des droits humains se poursuivent. La crise humanitaire demeure aigue : 5,8 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 1,2 million ont pris le chemin de l'exil, dont la grande majorité en Afrique subsaharienne. L'accès humanitaire aux

zones sous occupation reste difficile, tandis que l'insécurité alimentaire demeure critique, à la fois dans de nombreuses zones sous occupation et dans les régions qui ont dû accueillir les populations fuyant les conflits.

Alors que l'attention publique s'est principalement concentrée sur cette nouvelle crise, les Kivus ne sont pas les seules provinces affectées par les affrontements armés. En Ituri, les violences se sont également intensifiées avec l'émergence, en 2024, d'un nouveau groupe rebelle, le CRP, dirigé par Thomas Lubanga, ancien chef rebelle condamné pour crimes de guerre par la Cour pénale internationale en 2012. Cette intensification est également liée à l'expansion du champ d'action des Forces démocratiques alliées (ADF) et à la poursuite des affrontements entre la CODECO/URDPC et le groupe Zaïre/ADCVI.

Les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé sont, elles aussi, affectées par les conflits en cours en République centrafricaine et au Soudan du Sud. À l'ouest du pays, un conflit d'origine foncière et communautaire a éclaté en 2022 dans le territoire de Kwamouth. Il s'est depuis étendu aux provinces du Mai-Ndombe, du Kwango, du Kwilu et du Kongo-Central, tout en prenant une dimension de plus en plus politique. Ce conflit a entraîné le déplacement d'au moins 280 000 personnes, gravement perturbé l'économie agricole et les infrastructures de santé dans la zone, et s'est accompagné de nombreuses violations des droits humains.

La justice transitionnelle comme réponse

Dans ce contexte, la justice transitionnelle a un rôle important à jouer en faveur de la stabilisation et de la protection des droits humains, y compris lorsque les conflits sont encore en cours. Elle peut contribuer à enrayer les cycles de violence en agissant sur les tensions entre les communautés et au sein de celles-ci, sur la cohésion sociale, ainsi que sur les traumatismes susceptibles d'alimenter de nouvelles violences. La justice transitionnelle vise également à promouvoir la reconnaissance et la réparation des victimes, individuelles et collectives, et à renforcer leur accès à la justice : une paix durable ne peut se construire qu'avec les victimes, et non à leurs dépens. En contribuant à la lutte contre l'impunité, elle pose aussi les bases de l'état de droit et réaffirme la place des droits humains comme valeur fondamentale au sein de la société, mais aussi au cœur des processus de paix.

La justice transitionnelle comprend un ensemble de processus et de mécanismes, judiciaires et non-judiciaires, qu'une société met en place pour répondre à une situation de graves violations des droits humains, reconnaître les victimes et traiter les conséquences de ces violations. Elle inclut notamment les procès pénaux pour crimes internationaux, la documentation des violations, les commissions de recherche de la vérité, les réparations, le travail de mémoire, les actions communautaires de justice, ainsi que la mise en place de mesures de réforme visant à prévenir la commission future de violations des droits humains, autrement dit les garanties de non-répétition.

Des avancées majeures ces dernières années

Depuis 2019, les autorités congolaises se sont engagées de manière plus concrète en faveur de la justice transitionnelle, à travers des initiatives visant à lutter contre l'impunité et à répondre aux besoins des victimes. Parmi celles-ci figurent notamment :

- la création d'une Commission provinciale vérité, justice et réconciliation (CPVJR), chargée d'établir la vérité sur les crimes commis dans la province du Kasai-Central lors du conflit dit « Kamuina Nsapu » entre 2016 et 2018 ;
- l'adoption d'une loi sur les réparations en faveur des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (2022) ;
- la création du Fonds national des réparations pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV) (2022) ;
- la création d'un second fonds de réparation, chargé de mettre en œuvre les réparations ordonnées par la Cour internationale de Justice contre l'Ouganda en faveur de la RDC (FRIVAO) ;
- l'inscription, dans la stratégie nationale du nouveau Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS), de la nécessité d'intégrer une dimension de justice transitionnelle au programme (2021) ;
- la mise en place d'une commémoration annuelle du GENOCOST (2023).

Ces initiatives récentes s'ajoutent à un travail engagé depuis plus de deux décennies pour renforcer la capacité des tribunaux congolais à poursuivre les auteurs de crimes internationaux. Bien que l'impunité demeure un défi majeur en RDC, au regard de l'ampleur des crimes commis depuis le déclenchement des guerres dans les années 1990, des avancées importantes ont été réalisées, tant en ce qui concerne le nombre de procès menés que leur qualité. Depuis 2004, plus de 160 jugements et arrêts ont été rendus par les tribunaux congolais dans 99 affaires distinctes, principalement dans les provinces de l'est du pays. Ces décisions concernent une grande diversité d'acteurs, allant des membres des forces armées et de la police nationale à d'autres agents de l'État, ainsi qu'aux membres de groupes armés et de milices non-étatiques.

Par ailleurs, en 2025, deux projets de loi ont été adoptés par le gouvernement et transmis au Parlement pour examen en vue de leur adoption :

- le projet de loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la justice transitionnelle, qui prévoit notamment la création d'une Commission vérité et réconciliation nationale, d'une Cour pénale spéciale, ainsi que l'adoption de mesures de réforme visant à garantir la non-répétition des crimes ;
- le projet de loi modifiant et complétant la loi organique portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, qui prévoit, d'une part, la mise en place de chambres mixtes civilo-militaires au niveau de la Cour de cassation et des cours d'appel pour traiter les affaires relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au génocide, et, d'autre part, la création, au niveau du Parquet général, d'une unité d'enquête spéciale sur ces mêmes crimes.

Le chemin est encore long

Malgré ces avancées importantes, des défis majeurs demeurent pour la mise en œuvre d'une justice transitionnelle efficace et inclusive en RDC. Ces défis sont de nature sécuritaire, politique et opérationnelle. Sur le plan sécuritaire, l'obstacle principal reste la persistance de l'insécurité dans de nombreuses zones du pays. Celle-ci rend difficile le déploiement effectif des mécanismes de justice transitionnelle dans les zones en conflit, l'accès aux victimes, ainsi que la capacité de la société civile — qui a pourtant un rôle essentiel à jouer dans la sensibilisation et la mise en œuvre de la justice transitionnelle — à mener des actions au plus près des communautés. En outre, la prise de contrôle d'une partie du Nord-Kivu et du Sud-Kivu par le M23 constitue un frein significatif à l'accès à la justice et à la mise en œuvre de la justice transitionnelle dans les zones sous occupation.

Sur le plan politique, plusieurs défis persistent, notamment les ingérences dans les mécanismes de justice transitionnelle, le manque d'engagement réel de certains acteurs, les désaccords entre responsables politiques, ainsi que des moyens budgétaires parfois trop limités. Sur le plan opérationnel, des problèmes de corruption, de mauvaise gestion et de manque de connaissances techniques nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle ont également été constatés. Par ailleurs, la

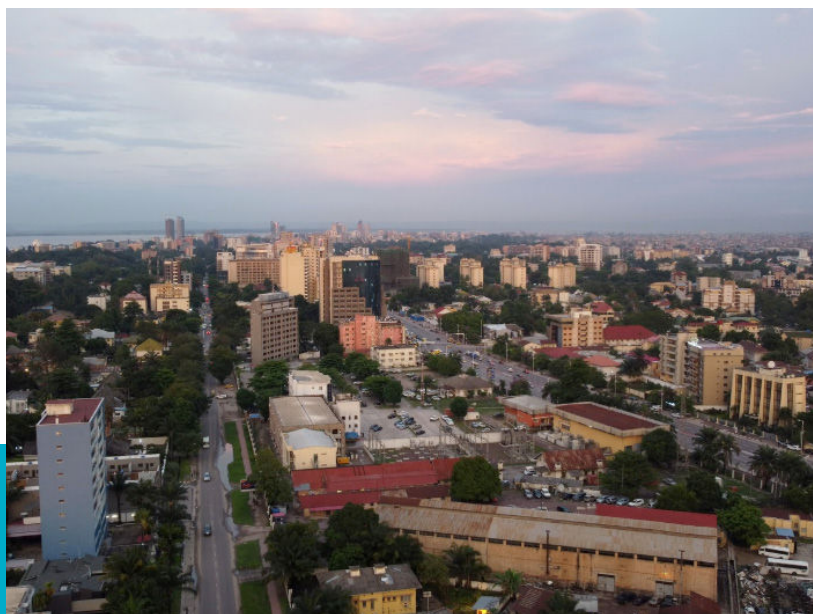
participation effective des victimes aux processus de justice transitionnelle reste, à ce jour, insuffisante, tandis que la coordination entre les différents volets et structures chargés de la justice transitionnelle demeure limitée.

Dans ce contexte, Avocats Sans Frontières poursuit son engagement aux côtés des victimes afin de soutenir une justice transitionnelle effective. Depuis plus de deux décennies, l'organisation appuie les procès pénaux pour crimes internationaux devant les juridictions congolaises. En collaboration avec des organisations de défense des droits humains et des avocats congolais, ASF mène un travail de documentation des crimes commis, d'accompagnement juridique des victimes, d'appui à l'organisation de chambres foraines, ainsi que d'accompagnement des victimes dans leurs démarches visant à obtenir l'exécution des décisions judiciaires de réparation.

Actuellement, ASF met également en œuvre des projets en Ituri et au Nord-Kivu, avec ses partenaires et l'appui financier de l'Union européenne et de l'Ambassade des Pays-Bas. Ces projets visent à soutenir l'action de la société civile locale en matière de justice transitionnelle, à renforcer la participation effective des victimes et des communautés aux initiatives de justice transitionnelle, ainsi qu'à appuyer la mise en œuvre de mesures de réparation, qu'elles soient judiciaires ou administratives.

Liste des projets

Promouvoir la pleine et effective réalisation des droits des populations en République Démocratique du Congo



Partenaires :

- Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI)
- Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP)

Financement :

Coopération belge au développement

Durée :

5 ans
(de janvier 2022 à décembre 2026)

Budget :

2.335.834 EUR
(nouveau budget après avenant de mi 2025)

Programme d'Appui à la Réforme de la Justice (phase 2)



©ASF

Partenaires :

- Barreau de Kinshasa/Matete, Ituri et Kasai,
- ONG Promotion des Droits de l'Homme et de la Justice (PRODHOJ),
- Programme d'Actions pour le Développement Intégré (PADI),
- Réseau d'Action pour le Développement et le Progrès Intégrés (RADPI),
- Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI),
- Association des Femmes Juristes Congolaises (AFEJUCO),
- Forum des Femmes pour la Bonne Gouvernance et le Développement (FFBGD)

Financement :

Union Européenne

Durée :

3 ans (de février 2022 à avril 2025)

Budget :

3.391.216 EUR

Appropriation et leadership communautaires pour une justice transitionnelle transformative en Ituri et au Nord Kivu

Consortium

Avocats Sans Frontières (ASF)
et Impunity Watch (IW)

Partenaires :

ADEC, RADPI et Justice Plus

Financement :

Ambassade des Pays-Bas

Durée :

36 mois
(du 1er janvier 2024
au 31 décembre 2026)

Budget :

1.596.247 EUR



© ASF

Une justice transitionnelle holistique et inclusive pour consolider et renforcer la lutte contre l'impunité en RDC

Consortium :
ASF et TRIAL

Partenaires :
ADEC, RADPI et Justice plus

Financement :
Union européenne

Durée :
36 mois (du 1er février 2024 au 31 janvier 2027)

Budget :
1.452.000 EUR



© ASF

Réaliser les droits des femmes survivantes de violences basées sur le genre (VBG)



©ASF

Partenaires :
Fondation PANZI et Promotion des Droits de l'Homme et de la Justice (PRODHJ)

Financement :
Louvain Coopération via la subvention de l'Union Européenne

Durée :
6 mois (de juillet à décembre 2025)

Budget :
150.000 EUR

Providing legal assistance to environmental human rights defenders in DRC

Financement :
Open Society Foundations (OSF)

Durée :
3 ans
(du 01/08/2025 au 01/07/2028)

Budget :
500.000 USD



© ASF

ASF

in Tanzania

Rebuilding Trust and Democratic Inclusion in Tanzania

Tanzania's 2025 general elections marked a significant moment for the country's democratic landscape. While the ruling party Chama Cha Mapinduzi (CCM) retained power with an overwhelming victory, the electoral period was also characterised by growing concerns over political participation, civic freedoms, and the narrowing of democratic space.

In the months leading up to the elections, civil society organisations, journalists, and opposition actors increasingly faced restrictions that limited opportunities for public debate and civic engagement. Political tensions intensified during the campaign period, with reports of arrests and detention of opposition leaders and members of parties such as CHADEMA and ACT-Wazalendo. Media restrictions and a nationwide internet shutdown further reduced transparency and access to information during a critical democratic period.

The aftermath of the elections saw heightened tensions, as well as allegations of violence and excessive use of force. Efforts to independently verify reported violations remained difficult due to restrictions on communication and limited access to information. In response to public concern, the authorities established a Commission of Inquiry into the reported killings, although questions regarding its independence and impartiality remained.

Against this backdrop, ASF and its partners continued supporting initiatives aimed at strengthening civic resilience and protecting democratic participation through the project "Empowering Civil Society and Enhancing Civic Space through Regional Networks", funded by the Belgian Development Cooperation.

Together with its partners, ASF contributed to the monitoring and documentation of incidents of civic space violations. In addition, the secure digital reporting platform Hakikiganjani was upgraded and strengthened. The capacities of journalists, local civil society organisations, and human rights monitors were strengthened through training on key components of election monitoring, human rights documentation for effective evidence-based advocacy, digital and personal security, and risk mitigation.

ASF also convened dialogue spaces bringing together civil society actors, legal professionals, state institutions, and development partners to encourage constructive engagement on the protection of civic freedoms and peaceful democratic participation. Legal support was also provided to Human Rights Defenders facing arrest or intimidation linked to their civic engagement.

The events surrounding Tanzania's 2025 elections highlighted the importance of maintaining inclusive democratic processes and protecting civic space. ASF remains committed to supporting civil society actors, promoting dialogue, and strengthening accountability and human rights protections through advocacy, legal support, and evidence-based monitoring initiatives.

Project

Empower Tanzanian communities and civil society organizations (CSOs) to engage government and industry in fostering access to justice, good governance and human rights in natural resource governance.

Partner:

International Peace
Information Service
(IPIS)

Funding:

Belgian Development
Cooperation
(DGD)

Duration:

5 years
(01/01/2022
to 31/12/2026)

Budget:

3.295.603,56 EUR



© Magnific

ASF

en Tunisie

Défendre l'espace civique dans un contexte de dérive autoritaire

En 2025, l'érosion de l'État de droit en Tunisie s'est accélérée, à mesure que les pouvoirs se concentraient entre les mains du Président Kais Saïed. Ce basculement ne s'est pas limité aux institutions : il a progressivement vidé de leur substance les contre-pouvoirs, affaibli les corps intermédiaires et entraîné un rétrécissement rapide, systématique de l'espace civique.

Les restrictions de la liberté d'expression et de rassemblement se sont multipliées, tandis que les avocat.es, les activistes et les militant.es de la société civile ont été de plus en plus ciblé.es. Arrestations, poursuites judiciaires, pressions administratives : la justice et l'appareil sécuritaire sont instrumentalisés pour dissuader, isoler et museler.

Malgré ce contexte, Avocats Sans Frontières a su se démarquer à travers la mise en place d'un dispositif d'aide légale nationale mobilisant 67 avocat.e.s et 20 observateurs.trices, qui a permis de renforcer davantage son rôle en tant qu'ONG de référence en matière de défense des droits humains en Tunisie.

Ce dispositif vient répondre à un environnement marqué par une criminalisation croissante des voix dissidentes, des attaques ciblées et des formes multiples d'acharnement judiciaire, où la présence des avocat.e.s dès les premières minutes de l'interpellation et/ou de la garde à vue s'avère déterminante

pour la protection effective des droits fondamentaux. Cette mobilisation a contribué à la libération de plusieurs avocat.es, journalistes et militant.es de la société civile. Elle a, par ailleurs, permis d'assurer 358 consultations juridiques et 625 assistances judiciaires, et d'accompagner 38 associations à faire face et à résister aux attaques systématiques et généralisées dont elles font l'objet et à préserver l'existence même de l'espace civique.

Vers une fermeture imminente de l'espace civique : la liberté d'association en péril

En 2025, un nouveau cycle de répression s'est abattu sur les organisations de la société civile. Il s'est manifesté par des poursuites judiciaires et des auditions de représentant.es d'associations devant les officiers de police judiciaire spécialisés en matière financière, la convocation de plusieurs associations pour investigation devant la brigade de lutte contre l'évasion fiscale, ainsi que le gel des comptes et les saisies des avoirs de plusieurs associations.

En parallèle, près d'une vingtaine d'organisations nationales et internationales ont vu leurs activités suspendues sur la base de décisions judiciaires arbitraires, pour une période de 30 jours.

Cette vague de suspension a touché des organisations aux profils variés : l'**Association Tunisienne des Femmes Démocrates (ATFD)**, figure historique de la lutte contre la dictature de Ben Ali et pour les droits des femmes ; le **Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES)**, acteur central de la transition démocratique et fédérateur reconnu des mouvements sociaux ; les médias indépendants **Nawaat** et **Al Khatt (Inkyfada)** et **Boubli** ; et des organisations internationales (**Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)**, **International Commission for Justice (ICJ)**, **Heinrich-Böll-Stiftung**, **Handicap International**).

Cette situation est d'autant plus alarmante que la suspension constitue la dernière étape avant la dissolution définitive des associations, procédure qui menace de consacrer juridiquement la fermeture progressive irrévocable de l'espace civique en Tunisie.

Accélération de la dérive autoritaire dans un climat national sous tension

Au-delà des aspects juridiques, ces mesures s'inscrivent dans un climat général de répression. Depuis le 25 juillet 2021, les autorités s'emploient à démanteler les acquis démocratiques de la révolution et à neutraliser les contre-pouvoirs à travers une intensification des poursuites politiques, illustrant un usage instrumental de la justice et de la loi antiterroriste et blanchiment d'argent pour neutraliser les voix dissidentes. L'accusation de terrorisme, autrefois exceptionnelle, est devenue un outil juridique ordinaire dans des affaires à dimension politique ou médiatique.

Plusieurs cas documentés et observés par ASF démontrent des tendances structurelles : une extension excessive de la qualification terroriste, appliquée à des faits relevant de la liberté d'expression, de la liberté de presse, de l'engagement politique ou

de l'exercice indépendant des fonctions judiciaires, voire de l'arbitraire ; des procédures marquées par de graves atteintes aux garanties d'un procès équitable, notamment la comparution à distance imposée et le recours à des témoignages anonymes ; ainsi qu'une instrumentalisation de l'appareil sécuritaire à des fins politiques, dans un contexte caractérisé par l'affaiblissement des contre-pouvoirs et la requalification du « pouvoir » judiciaire, depuis 2022, en une simple fonction.

Attaques systématiques et généralisées à l'encontre des avocat.e.s : ASF défend la défense

Depuis le 25 juillet 2021, les interpellations, arrestations et condamnations d'avocat.e.s se sont multipliées, que ce soit en raison de l'exercice de leur profession ou de leur engagement associatif et/ou politique. Cette évolution marque un tournant préoccupant, révélant que les avocat.e.s font désormais partie des cibles privilégiées des autorités. Après avoir gravement porté atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, les autorités semblent chercher à saper celle de la profession d'avocat et à renforcer leur emprise sur le système judiciaire.

Les avocat.e.s engagé.e.s dans la défense des droits humains, de l'État de droit et de l'accès à la justice sont particulièrement visé.es. Leur action en faveur des libertés fondamentales fait de plus en plus l'objet de mesures de répression.

ASF, à travers son pool d'avocat.e.s et d'observateurs.trices, documente les violations et les atteintes aux droits de la défense, documentation qu'elle mobilise dans le cadre de ses actions de plaidoyer en faveur d'une protection plus effective des avocat.es. À ce jour, 8 avocat.e.s sont privé.es de leur liberté, dont un ancien bâtonnier. Par ailleurs, 5 avocat.e.s ont été contraints à l'exil et 12 avocat.e.s sont victimes d'acharnement judiciaire.

Liste des projets

ROSE - Renforcement de la société civile émergente



Financement :

Union Européenne

Durée :

5 ans

(de mars 2021 à février 2026)

Budget :

693.503,02 EUR

ProMiTAD - Protection des personnes en situation de vulnérabilité en Tunisie et accès aux droits fondamentaux

Partenaires :

- Médecins du monde (MdM)
- Tunisie terre d'asile (TAT)
- Save the Children (STC)

Financement :

- Union européenne
- La Coopération Suisse

Durée :

3.5 ans (Décembre 2021 > Mars 2025)

Budget :

4.988.478 EUR

Promouvoir la mise en œuvre des droits et libertés constitutionnels par l'intermédiaire du système judiciaire

Partenaires :

- l'Association tunisienne de défense des libertés individuelles (ADLI)
- Kawakibi

Financement :

Bureau of Democracy, Human Rights and Labor

Durée :

5 ans (de septembre 2021 à septembre 2026)

Budget :

1.641.975 USD

Haqqi - Réduire la servitude domestique en Tunisie

Partenaire :

University of Massachusetts Lowell

Financement :

US Department of State Federal Assistance Award

Durée :

4,5 ans (de octobre 2021 à mars 2026)

Budget :

469.829 USD

L'initiative - Lever les barrières juridiques qui entravent l'accès aux services de prévention, de soins et traitements et protéger les droits humains liés au VIH pour son éradication d'ici 2030

Financement :

Expertise France

Durée :

2,5 ans (de octobre 2023 à mars 2026)

Budget :

249.658 EUR

All4All – Pour le droit à la différence et l'élimination de toutes les formes de discrimination en Tunisie

Financement :

Minority Right Group International

Durée :

3 ans (de aout 2022 à décembre 2025)

Budget :

460.000 EUR

Renforcer la surveillance du respect des droits de l'homme

Financement :

Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Tunisie

Durée :

2 ans (de décembre 2024 à septembre 2026)

Budget :

100.000 EUR

VIH & Droits Humains

Financement :

Programme des Nations unies pour le développement

Durée :

3 ans (de janvier 2024 à décembre 2026)

Budget :

663.955,46 USD

Forum civique - Renforcer l'impact de la société civile tunisienne en matière de défense de l'espace civique et des droits et libertés

Financement :

Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Tunisie

Durée :

2 ans (de décembre 2024 à décembre 2026)

Budget :

99.699 EUR



Rapport financier
Financial report
Financieel verslag

Revenus et structure de financement

Les revenus de l'organisation se sont élevés à 10.919.186 € en 2025, ce qui représente une augmentation de moins de 1 % par rapport à 2024 où ils s'élevaient à 10.839.320 €. Les revenus sont principalement liés aux subsides de projets, qui ont augmenté au Niger, au Maroc, en Tunisie et au Kenya. Les pays ayant connu des réductions de subsides sont l'Ouganda (-300 k€), la RCA (-250 k€) le Burundi, la Tanzanie et la Région Euromed.

La structure de financement ne varie pas : ASF bénéficie toujours majoritairement de fonds publics (97%) et minoritairement de fonds privés : dons, cotisations et subsides de fondations privées.

Les frais administratifs générés s'élèvent à 531 k€, en diminution de 40 k€ par rapport à 2024. En Tunisie et RDC, les frais administratifs sont partagés avec les partenaires d'implémentation pour 2 projets.

Origine des fonds

L'Union européenne reste le principal bailleur de fonds d'Avocats Sans Frontières, pour 3.5 M€. Le deuxième bailleur de fonds est la Belgique (DGD, SPF Affaires étrangères, entités fédérées dont WBI) pour environ 2.5 M€, suivie des autres coopérations étatiques (principalement les Pays-Bas, France et Autriche) pour un total de plus de 2.6 M€.

En termes de diversification, le portefeuille des bailleurs de fonds reste aussi diversifié qu'en 2024, bien que la part de subsides US passe de 13% en 2024 à 9% en 2025, alors que la part de subsides Belges est en augmentation, représentant 23% en 2025.

Dépenses et structure des dépenses

Le total des dépenses s'élève à 10.880.559 €, dont 94% sont subsidiées.

Les dépenses non-subsidiées sont de 693 k€, en diminution de 7% par rapport à 2024.

38% des dépenses engagées en 2025 l'ont été directement par les partenaires de mise en œuvre des projets, ou via des subventions aux tiers, permettant de renforcer les sociétés civiles locales.

Répartition géographique des dépenses

Les trois pays d'intervention d'ASF qui représentent le montant de dépenses le plus important en termes de volume financier de projets restent la Tunisie, la RDC et l'Ouganda, respectivement pour 3.1 millions d'€, 2.1 millions d'€ et 1.4 million d'€.

8 projets ont été contractualisés et ont débuté en 2025.

Bilan et Compte de résultat

Le résultat de l'année 2025, avant comptabilisation des gains/pertes de change, est positif de **38.627 €**. Après prise en compte des gains et pertes de change nettes (-57.642 €), le résultat net de l'exercice 2025 est négatif de 19.016 €.

95%

Taux de mise en œuvre

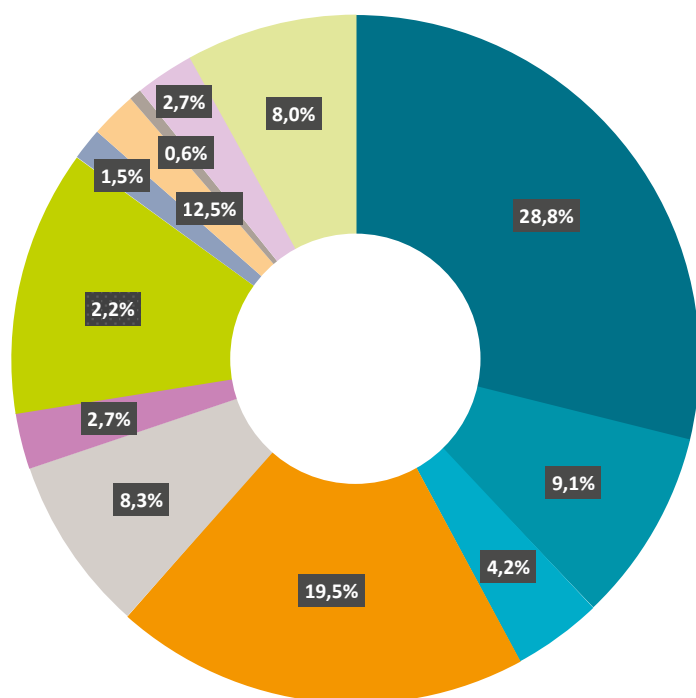
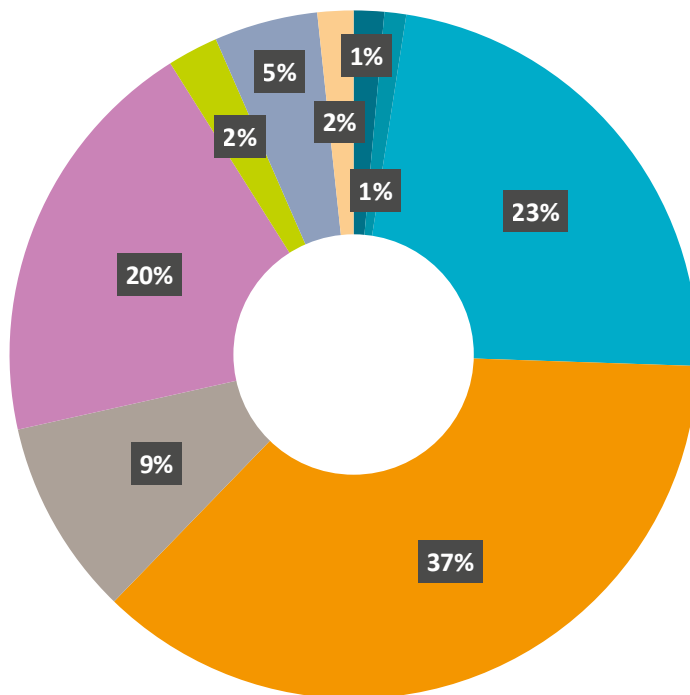
ASF a mis en œuvre 95% du budget présenté à l'Assemblée Générale pour l'année 2025.



Soutenez-nous !

Origine des fonds d'ASF en 2025

- Foundations
- Partners
- Belgium
- European Union
- United State of America
- States
- United Nations
- Overheads
- Gifts, employment subsidies, others



Dépenses par zones géographiques d'ASF en 2025

- Tunisia - 28,8%
- Morocco - 9,1%
- Euromed - 4,2%
- DRC - 19,5%
- CAR - 8,3%
- Niger - 2,7%
- Uganda - 2,2%
- Burundi - 1,5%
- Kenya - 12,5%
- Tanzania - 0,6%
- East Africa - 2,7%
- Belgium - 8%

BILAN		2025	2026
ACTIF			
Actifs immobilisés	20/28	33.843,23	39.024,00
Immobilisations incorporelles	21	27,83	1.483,00
Immobilisations corporelles	22/27	3.462,49	4.019,00
A. Installations, machines et outillage	23	1.033,71	78,00
B. Mobilier et matériel roulant	24	2.428,78	3.941,00
Immobilisations financières	28	30.352,91	33.522,00
Actifs circulants	29/58	6.310.853,97	3.393.012,00
Créances à plus d'un an	29	-	-
Créances à un an au plus	40/41	50,00	501.781,00
Valeurs disponibles	54/58	6.278.434,60	2.845.101,00
Comptes de régularisation	490/1	32.369,37	46.130,00
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	6.344.697,20	3.432.036,00
PASSIF			
Fonds social	10/15	985.984,89	1.005.001,00
Fonds affectés	13	374.456,79	374.457,00
Passif social	131	374.456,79	374.457,00
Bénéfice reporté	140	611.528,10	630.544,00
Perte reportée	141	-	-
Subsides en capital	15	-	-
Provisions pour risques et charges	16	47.083,77	68.255,00
Provision pour litiges	163	47.083,77	68.255,00
Dettes	17/49	5.311.628,54	2.358.781,00
Dettes à un an au plus	42/48	5.231.677,87	2.297.794,00
A. Dettes financières	43	-	-
B. Dettes commerciales	44	125.083,84	218.606,00
C. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	138.555,69	112.214,00
C1. Impôts	450/3	24.318,59	8.763,00
C2. Rémunérations et charges sociales	454/9	114.237,10	103.451,00
D. Autres dettes	47/48	4.968.038,34	1.966.974,00
Dettes non productives d'intérêt (avance bailleurs de fonds)	489		1.966.974,00
Comptes de régularisation	492/3	79.950,67	60.987,00
TOTAL DU PASSIF	10/49	6.344.697,20	3.432.037,00

COMPTE DE RESULTAT		2025	2024
I. Ventes et prestations	70/74	10.898.851,58	10.835.693,00
A. Chiffre d'affaires	70	-	60,00
B. Cotisations, dons, legs, subsides et autres	73-74	10.898.851,58	10.835.633,00
B1. Cotisations	731	2.400,00	1.700,00
B2. Dons personnes physiques	7321/2	4.378,95	7.733,00
B3. Dons barreaux	7324	129.068,36	133.737,00
B4. Dons autres personnes morales	7323		
B5. Subsides à l'emploi	738	27.870,81	28.842,00
B6. Autres produits d'exploitation	74	531,68	2.657,00
II. Coût des ventes et prestations	60/64	(10.848.464,16)	(10.796.760,00)
A. Services et biens divers	61	(7.156.714,10)	(7.065.388,00)
B. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	(3.687.752,73)	(3.668.162,00)
C. Amortissements	630	(3.511,06)	(6.367,00)
D. Réductions de valeur	631/4	-	-
E. Provisions pour risques et charges	635/7	-	(4.617,00)
F. Autres charges d'exploitation	640/8	(486,27)	(52.226,00)
III. Bénéfice d'exploitation	70/60	50.387,42	38.933,00
IV. Produits financiers	75	22.673,77	35.061,00
V. Charges financières	65	(93.787,38)	(40.372,00)
VI. Bénéfice courant	70/65	(20.726,19)	33.622,00
VII. Produits exceptionnels	76A	8.132,38	304,00
VIII. Charges exceptionnelles	66	(6.421,92)	(33,00)
IX. Bénéfice/perte de l'exercice	70/66	(19.015,73)	33.893,00
A. Bénéfice ou perte à affecter	70/69	611.528,10	
a. Bénéfice/perte de l'exercice à affecter	70/68	(19.015,73)	33.893,00
B. Affectation aux capitaux propres	691/2	-	(25.376,00)
C. Résultat à reporter	793/693	611.528,10	630.545,20

Ratios financiers

Avec un ratio de liquidité de 1,19 à fin 2025, l'organisation est en mesure de rembourser toutes ses dettes au moyen de ses actifs circulants ce qui démontre sa capacité à tenir ses engagements financiers.

Le ratio de solvabilité diminue par rapport à 2024, il est de 16% en 2025. Ceci est principalement dû à un préfinancement annuel reçu de l'UE pour le projet Massarat de 2 M€, qui sera réparti entre les différents partenaires de mises en œuvre.



ASF adhère au Code éthique de l'Association pour l'éthique dans la recherche de fonds (AERF). Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Financial report

EN

Revenues and funding structure

The organisation's revenue amounted to 10,919,186 € in 2025, representing an increase of less than 1% compared with 2024, when revenue amounted to 10,839,320 €. Revenue is mainly linked to project grants, which increased in Niger, Morocco, Tunisia and Kenya. Countries where grants decreased include Uganda (-300 k€), CAR (-250 k€), Burundi, Tanzania and the Euromed Region.

The funding structure remains unchanged: ASF continues to be financed mainly by public funds (97%) and, to a lesser extent, by private funds: donations, membership fees and grants from private foundations.

Administrative fees generated amounted to 531 k€, down 40 k€ compared with 2024. In Tunisia and DRC, administrative fees are shared with the implementing partners for 2 projects.

Origin of funds

The European Union remains Avocats Sans Frontières' main donor, contributing 3.5 M€. The second largest donor is Belgium (DGD, FPS Foreign Affairs, federated entities including WBI) for approximately 2.5 M€, followed by other state cooperation agencies (mainly the Netherlands, France and Austria) for a total of more than 2.6 M€.

In terms of diversification, the donor portfolio remains as diversified as in 2024, although the share of US grants decreased from 13% in 2024 to 9% in 2025, while the share of Belgian grants increased, representing 23% in 2025.

Expenditure and expenditure structure

Total expenditure amounted to 10,880,559 € of which 94% was grant-funded. Non-grant-funded expenditure amounted to 693 k€, down 7% compared with 2024.

38% of expenditure incurred in 2025 was implemented directly by project implementation partners, or through third-party grants, helping to strengthen local civil society organisations.

Geographical breakdown of expenditure

The three ASF countries of intervention representing the highest expenditure in terms of project financial volume remain Tunisia, DRC and Uganda, with 3.1 M€, 2.1 M€ and 1.4 M€ respectively.

8 projects were contracted and started in 2025.

Balance sheet and income statement

The result in 2025, before accounting for foreign exchange gains/losses, is positive at **38,627 €**. After considering net foreign exchange gains and losses (-57,642 €), the net result for the 2025 financial year is negative at 19,016 €.

95%

Implementation rate

ASF implemented 95% of the budget presented to the General Assembly for 2025.



Support us!

BILAN		2025	2026
Assets			
Fixed assets	20/28	33.843,23	39.024,00
Intangible assets	21	27,83	1.483,00
Tangible assets	22/27	3.462,49	4.019,00
A. Machinery and equipment	23	1.033,71	78,00
B. Furnitures and vehicles	24	2.428,78	3.941,00
Financial assets	28	30.352,91	33.522,00
Current assets	29/58	6.310.853,97	3.393.012,00
Receivables due after more than one year	29	-	-
Receivables due within one year	40/41	50,00	501.781,00
Cash and cash equivalents	54/58	6.278.434,60	2.845.101,00
Prepayments and accrued income	490/1	32.369,37	46.130,00
TOTAL ASSETS	20/58	6.344.697,20	3.432.036,00
LIABILITIES			
Social fund	10/15	985.984,89	1.005.001,00
Restricted funds	13	374.456,79	374.457,00
Social liabilities	131	374.456,79	374.457,00
Retained earnings	140	611.528,10	630.544,00
Accumulated losses	141	-	-
Capital grants	15	-	-
Provisions for risks and charges	16	47.083,77	68.255,00
Provisions for litigation	163	47.083,77	68.255,00
Liabilities	17/49	5.311.628,54	2.358.781,00
Current liabilities	42/48	5.231.677,87	2.297.794,00
A. Financial liabilities	43	-	-
B. Trade payables	44	125.083,84	218.606,00
C. Tax, salary and social security liabilities	45	138.555,69	112.214,00
C1. Tax liabilities	450/3	24.318,59	8.763,00
C2. Payroll and social security liabilities	454/9	114.237,10	103.451,00
D. Other liabilities	47/48	4.968.038,34	1.966.974,00
Non-interest-bearing liabilities	489	-	1.966.974,00
Accruals and deferred income	492/3	79.950,67	60.987,00
TOTAL LIABILITIES	10/49	6.344.697,20	3.432.037,00

PROFIT AND LOSS STATEMENT		2025	2024
I. Sales and services	70/74	10.898.851,58	10.835.693,00
A. Turnover	70	-	60,00
B. Membership fees, donations, legacies, grants and others	73-74	10.898.851,58	10.835.633,00
B1. Membership fees	731	2.400,00	1.700,00
B2. Donations from individuals	7321/2	4.378,95	7.733,00
B3. Donations from Bar associations	7324	129.068,36	133.737,00
B4. Donations from other legal entities	7323		
B5. Employment subsidies	738	27.870,81	28.842,00
B6. Other operating income	74	531,68	2.657,00
II. Cost of sales and services	60/64	(10.848.464,16)	(10.796.760,00)
A. Services and miscellaneous goods	61	(7.156.714,10)	(7.065.388,00)
B. Remuneration, social security charges and pensions	62	(3.687.752,73)	(3.668.162,00)
C. Depreciation and amortization	630	(3.511,06)	(6.367,00)
D. Impairment losses	631/4	-	-
E. Provisions for risks and charges	635/7	-	(4.617,00)
F. Other operating charges	640/8	(486,27)	(52.226,00)
III. Operating profit	70/60	50.387,42	38.933,00
IV. Financial income	75	22.673,77	35.061,00
V. Financial charges	65	(93.787,38)	(40.372,00)
VI. Current profit	70/65	(20.726,19)	33.622,00
VII. Exceptional income	76A	8.132,38	304,00
VIII. Exceptional charges	66	(6.421,92)	(33,00)
IX. Profit/loss for the financial year	70/66	(19.015,73)	33.893,00
A. Profit or loss to be appropriated	70/69	611.528,10	
a. Profit/loss for the financial year to be appropriated	70/68	(19.015,73)	33.893,00
B. Appropriation to equity	691/2	-	(25.376,00)
C. Result to be carried forward	793/693	611.528,10	630.545,20

Financial ratios

With a liquidity ratio of 1.19 at the end of 2025, the organisation is able to repay all its debts using its current assets, demonstrating its ability to meet its financial commitments.

The solvency ratio decreased compared with 2024, standing at 16% in 2025. This is mainly due to an annual pre-financing payment received from the EU for the Massarat project amounting to 2 M€, which will be allocated among the various implementation partners.



ASF adheres to the Code of Ethics of the Association for Ethics in Fundraising (AERF). This means that donors, staff and employees are informed at least annually about the use of the funds raised.

Financieel verslag

NL

Inkomsten en financieringsstructuur

De inkomsten van de organisatie bedroegen € 10.919.186 in 2025. Dit is een stijging van minder dan 1% ten opzichte van 2024, toen de inkomsten € 10.839.320 bedroegen. De inkomsten zijn hoofdzakelijk gelinkt aan projectsubsidies, die toenamen in Niger, Marokko, Tunesië en Kenia. Landen waar de subsidies daalden, zijn onder meer Oeganda (-€ 300 k), de Centraal-Afrikaanse Republiek (-€ 250 k), Burundi, Tanzania en de Euromed-regio.

De financieringsstructuur blijft ongewijzigd: ASF wordt nog steeds voornamelijk gefinancierd met publieke middelen (97%) en, in mindere mate, met private middelen: giften, lidgeld en subsidies van private stichtingen.

De gegenereerde administratieve kostenvergoedingen bedroegen € 531 k, een daling van € 40 k ten opzichte van 2024. In Tunesië en de DRC worden de administratieve kostenvergoedingen voor 2 projecten gedeeld met de uitvoerende partners.

Herkomst van de middelen

De Europese Unie blijft de belangrijkste donor van Advocaten Zonder Grenzen, met een bijdrage van € 3,5M. De tweede grootste donor is België (DGD, FOD Buitenlandse Zaken, federale entiteiten waaronder WBI) met ongeveer € 2,5M, gevolgd door andere gouvernementele agentschappen voor ontwikkelingssamenwerking (hoofdzakelijk Nederland, Frankrijk en Oostenrijk) voor een totaal van meer dan € 2,6M.

Wat diversificatie betreft, blijft de donorportefeuille even gediversifieerd als in 2024.

Wel daalde het aandeel van de Amerikaanse subsidies van 13% in 2024 naar 9% in 2025, terwijl het aandeel van de Belgische subsidies steeg tot 23% in 2025.

Uitgaven en uitgavenstructuur

De totale uitgaven bedroegen € 10.880.559, waarvan 94% werd gefinancierd met subsidies. De uitgaven die niet door subsidies gedekt zijn, bedroegen € 693 k, een daling van 7% ten opzichte van 2024.

38% van de uitgaven in 2025 werd rechtstreeks uitgevoerd door projectpartners of via subsidies aan derden, wat bijdraagt aan de versterking van het lokale maatschappelijke middenveld.

Geografische spreiding van de uitgaven

De drie interventielanden van ASF met de hoogste uitgaven in termen van financieel projectvolume blijven Tunesië, de DRC en Oeganda, met respectievelijk € 3,1M, € 2,1M en € 1,4M.

In 2025 werden 8 projecten gecontracteerd en opgestart.

Balans en resultatenrekening

Het resultaat in 2025, vóór de boeking van wisselkoersresultaten, is positief en bedraagt **€ 38.627**. Na verrekening van de netto wisselkoersverliezen (-€ 57.642) is het nettoresultaat voor het boekjaar 2025 negatief en bedraagt het -€ 19.016.

95%

Uitvoeringspercentage

ASF heeft 95% uitgevoerd van het budget dat voor 2025 aan de Algemene Vergadering was voorgelegd.



Steun ons!

BALANS		2025	2026
ACTIVA			
Vaste activa	20/28	33.843,23	39.024,00
Immateriële vaste activa	21	27,83	1.483,00
Materiële vaste activa	22/27	3.462,49	4.019,00
A. Installaties, machines en uitrusting	23	1.033,71	78,00
B. Meubilair en rollend materieel	24	2.428,78	3.941,00
Financiële activa	28	30.352,91	33.522,00
Vlottende activa	29/58	6.310.853,97	3.393.012,00
Vorderingen op meer dan één jaar	29	-	-
Vorderingen op ten hoogste één jaar	40/41	50,00	501.781,00
Liquide middelen	54/58	6.278.434,60	2.845.101,00
Overlopende rekeningen	490/1	32.369,37	46.130,00
TOTAAL ACTIVA	20/58	6.344.697,20	3.432.036,00
PASSIVA			
Eigen vermogen	10/15	985.984,89	1.005.001,00
Reserves	13	374.456,79	374.457,00
Sociale passiva	131	374.456,79	374.457,00
Overgedragen winst	140	611.528,10	630.544,00
Overgedragen verlies	141	-	-
Kapitaalsubsidies	15	-	-
Voorzieningen voor risico's en kosten	16	47.083,77	68.255,00
Voorziening voor geschillen	163	47.083,77	68.255,00
Schulden	17/49	5.311.628,54	2.358.781,00
Schulden op ten hoogste één jaar	42/48	5.231.677,87	2.297.794,00
A. Financiële schulden	43	-	-
B. Handelsschulden	44	125.083,84	218.606,00
C. Schulden met betrekking til belastingen, bezoldigingen en sociale lasten	45	138.555,69	112.214,00
C1. Belastingen	450/3	24.318,59	8.763,00
C2. Bezoldigingen en sociale lasten	454/9	114.237,10	103.451,00
D. Overige schulden	47/48	4.968.038,34	1.966.974,00
Renteloze schulden	489	-	1.966.974,00
Overlopende rekeningen van het passief	492/3	79.950,67	60.987,00
TOTAAL VAN DE PASSIVA	10/49	6.344.697,20	3.432.037,00

RESULTATENREKENING		2025	2024
I. Verkoop en diensten	70/74	10.898.851,58	10.835.693,00
A. Omzet	70	-	60,00
B. Lidgelden, giften, legaten, subsidies en overige	73-74	10.898.851,58	10.835.633,00
B1. Overige bedrijfsopbrengsten	731	2.400,00	1.700,00
B2. Donaties van particulieren	7321/2	4.378,95	7.733,00
B3. Donaties van Balies	7324	129.068,36	133.737,00
B4. Donaties van bedrijven	7323		
B5. Werkgelegenheidssubsidies	738	27.870,81	28.842,00
B6. Overige bedrijfsopbrengsten	74	531,68	2.657,00
II. Kosten van verkoop en diensten	60/64	(10.848.464,16)	(10.796.760,00)
A. Diverse diensten en goederen	61	(7.156.714,10)	(7.065.388,00)
B. Bezoldigingen, sociale lasten en pensioenen	62	(3.687.752,73)	(3.668.162,00)
C. Afschrijvingen	630	(3.511,06)	(6.367,00)
D. Waardeverminderingen	631/4	-	-
E. Voorzieningen voor risico's en kosten	635/7	-	(4.617,00)
F. Overige bedrijfskosten	640/8	(486,27)	(52.226,00)
III. Bedrijfsresultaat	70/60	50.387,42	38.933,00
IV. Financiële opbrengsten	75	22.673,77	35.061,00
V. Financiële kosten	65	(93.787,38)	(40.372,00)
VI. Huidige winst	70/65	(20.726,19)	33.622,00
VII. Buitengewone inkomsten	76A	8.132,38	304,00
VIII. Buitengewone uitgaven	66	(6.421,92)	(33,00)
IX. Winst/verlies van het boekjaar	70/66	(19.015,73)	33.893,00
A. Te bestemmen winst of verlies	70/69	611.528,10	
a. Te bestemmen winst/verlies van het boekjaar	70/68	(19.015,73)	33.893,00
B. Toewijzing aan het eigen vermogen	691/2	-	(25.376,00)
C. Over te dragen resultaat	793/693	611.528,10	630.545,20

Financiële ratio's

Met een liquiditeitsratio van 1,19 aan het einde van 2025 is de organisatie in staat om al haar schulden af te lossen met haar vlottende activa, wat aantoont dat zij aan haar financiële verplichtingen kan voldoen.

De solvabiliteitsratio daalde ten opzichte van 2024 en bedroeg 16% in 2025. Dit is voornamelijk te wijten aan een jaarlijkse prefinanciering van € 2M die de EU heeft uitbetaald voor het Massarat-project, en die zal worden verdeeld onder de verschillende uitvoerende partners.



ASF onderschrijft de Ethische Code van de Vereniging voor Ethiek in de Fondsenwerving. U heeft recht op informatie. Dit houdt in dat leden en schenkers tenminste jaarlijks op de hoogte gebracht worden van wat met de verworven fondsen gedaan werd.

We would like to thank the whole ASF team for its contributions to this report.

Rapport annuel 2025 / Annual report 2025 / Jaarverslag 2025

Responsible publisher: Chantal van Cutsem, Avenue de la Chasse 140 Jachtlaan, 1040 Brussels

Layout: Arctik

Avocats Sans Frontières, 2026

© **Avocats Sans Frontières (ASF)**

ASF allows the use of this original work for non-commercial purposes, provided it is attributed to its author by citing its name. ASF does not allow the creation of derivative works. This manual is available under the terms of the Creative Commons Attribution License – Non-commercial use – No derivatives – 4.0 International: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>.

■ **Avocats Sans Frontières**
Non-profit association under Belgian law

Avenue de la Chasse 140 Jachtlaan
1040 Brussels
Belgium
Phone: +32 (0)2 223 36 54

**Help bring about a fairer world
by supporting justice
and the defence of human rights.**

Make a donation to Avocats Sans Frontières
IBAN: BE89 6300 2274 9185
BIC: BBRUBEBB

Or at **www.asf.be**



Belgium
partner in development

Réalisé avec le soutien de
la Direction-Générale Coopération au
Développement et Aide humanitaire

Gerealiseerd met steun van
het Directie-generaal
Ontwikkelingssamenwerking
en Humanitaire Hulp



ASF.AdZG



asfngo.bsky.social



avocats_sans_frontieres